

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 1^{re} Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 38^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mercredi 11 Juillet 1962.

SOMMAIRE

1. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 2313).
2. — Communication d'une décision relative à des contestations d'opérations électorales (p. 2313).
3. — Loi de finances rectificative pour 1962. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2313).
Discussion générale : MM. Jean-Paul David, Hénault, Roux, Neuwirth, Anthonioz, Mohamed Ahmed.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Gaston Palewski, ministre d'Etat, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales ; Dronne, Frédéric-Dupont, Trellu, Bergasse, Ballanger.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 2335).

PRESIDENCE DE M. JACQUES RAPHAEL-LEYGUES,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel saisi de la résolution, adoptée le 3 juillet 1962, modifiant les articles 25, 26, 31, 34, 51, 65, 80, 87, 93, 106, 122 et 155 du règlement de l'Assemblée nationale, m'a fait parvenir le texte

* (2 f.)

de sa décision, rendue en application de l'article 61 de la Constitution, sur la conformité à la Constitution des dispositions contenues dans cette résolution.

La décision du Conseil constitutionnel, qui rend ces dispositions immédiatement applicables, sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 2 —

COMMUNICATION D'UNE DÉCISION RELATIVE A DES CONTESTATIONS D'OPÉRATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article 40 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu du Conseil constitutionnel avis d'une décision relative à des contestations d'opérations électorales.

Acte est donné de cette communication.

La décision du Conseil constitutionnel sera affichée et publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

— 3 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1962

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1962 (n° 1809, 1830, 1833).

Ici après-midi, l'Assemblée a entendu les rapporteurs.

La parole est à M. Jean-Paul David, premier orateur inscrit dans la discussion générale.

M. Jean-Paul David. Mes chers collègues, personne ne s'étonnera sans doute que, par le biais de l'examen du collectif, j'aborde aujourd'hui devant vous le seul problème de l'énergie atomique.

Comme vous, sans doute, j'ai été assez surpris de la décision de la commission des finances qui a repoussé une demande de vingt milliards de crédits supplémentaires, comme si, dans le fond, ladite commission songeait dès à présent aux sommes beaucoup plus considérables qu'elle aurait à repousser plus tard lorsqu'on les lui demanderait.

J'en ai été d'autant plus frappé que j'ai eu la curiosité d'examiner attentivement la liste de ceux de nos collègues qui, le 18 octobre 1960, se sont abstenus volontairement dans le vote capital sur la question préalable, au moment où nous avions à prendre une décision importante, et la liste de ceux qui n'ont pas pris part au vote.

Dans la mesure où, quelquefois, l'Assemblée nationale est traitée sans indulgence, il faut bien reconnaître qu'à l'occasion de tels débats certains de nos collègues préfèrent se réfugier dans un anonymat qui ne les compromet pas. Et pourtant il s'agissait, ce jour-là, d'une question capitale.

Je sais bien que certains nous ont dit, et vous les reconnaîtrez tout à l'heure au passage : « Dans le fond, l'important est d'avoir un débat, d'aller jusqu'au bout ». Mais, le 18 octobre 1960, chacun se rendait compte qu'à partir du moment où l'on engageait le fer, où l'on décidait d'aller jusqu'au fond du débat, cela signifiait que l'on était décidé à voter, sans savoir bien entendu où l'on allait.

Tous ceux qui, voici un an et demi, ont accepté cette décision, sont maintenant engagés non seulement dans le vote des 20 milliards d'anciens francs qui ont été disjoints, mais aussi probablement dans les suites, suites qui, du reste, ne concerneront pas seulement le problème de l'énergie atomique, mais auront trait également, par exemple, aux crédits qui seront nécessaires à la fabrication des *Mirage IV*. M. Le Theule, rapporteur pour avis, est passé hier avec beaucoup de discrétion et de pudeur sur ce qu'allait nous coûter ces armements supplémentaires, en se gardant bien d'en chiffrer le montant.

Lors de la séance du 18 octobre 1960 — vous vous en souvenez, sans doute, mes chers collègues — j'ai eu l'honneur, l'avantage ou l'inconvénient — je ne sais — de voir monter à la tribune après moi M. le président Paul Reynaud, qui, en termes d'ailleurs bien plus virulents que les miens, condamna la force de frappe pour s'y railler en fin de compte lors du vote sur la question préalable. Nous assistâmes alors à un débat étrange où celui qui défendait la thèse de la continuation de la discussion, qui était partisan du vote, était en réalité plus hostile ce jour-là à la force de frappe que celui qui opposait la question préalable.

Le 18 octobre 1960, le président Paul Reynaud s'exprimait en ces termes :

« On nous propose de nous lancer dans les dépenses croissantes d'une force de frappe française. Et pourquoi ? Pour donner dans quelques années à l'O. T. A. N., au lieu des forces classiques qu'elle nous demande, des fusées qu'elle a à profusion. »

Plus loin, le président Paul Reynaud ajoutait : « La sécurité de la France doit avoir le pas sur une aspiration, même légitime, de fierté nationale ».

Ce jour-là, le président Paul Reynaud a fait personnellement l'option qui lui convenait, mais il est assez curieux que, le même jour, le Premier ministre, M. Debré, nous ait donné tort à tous les deux en employant l'expression suivante, qui a tant de sel aujourd'hui : « M. Paul Reynaud, comme d'ailleurs M. Jean-Paul David, nous ont fait le reproche suivant : vous vous lancez dans des dépenses inconnues ».

Lorsque, il y a quelques jours, la commission des finances a examiné le collectif et la première tranche — je dis bien la première car il y en aura beaucoup d'autres — de crédits supplémentaires demandés pour l'usine de Pierrelatte, elle a pu se demander lesquels, en fait, avaient raison de ceux qui, à l'époque, vous criaient casse-cou ou de ceux qui prétendaient que l'on se lançait dans des « dépenses inconnues ». (*Murmures au centre.*)

Mes chers collègues, le sujet est suffisamment sérieux pour que nous l'examinions calmement. Vous me ferez l'honneur de penser qu'il ne s'agit pas d'une querelle politique mais d'un problème extrêmement grave dont vous percevrez les conséquences tout à l'heure. En tout cas, si certains collègues expriment à cette tribune des idées contraires aux miennes, étant

donné la gravité de la question, je les écouterai dans le silence le plus absolu, dans la mesure où ils estimeront que leurs propos seront dignes d'intérêt.

Malheureusement, mes chers collègues, par rapport à 1960, nous sommes maintenant dans une situation tout à fait différente et j'avoue que le problème qui s'est posé l'autre jour à la commission des finances est aujourd'hui posé à l'Assemblée.

Actuellement, dans la mesure où le Gouvernement nous demande des crédits supplémentaires, nous nous trouvons en fait le dos au mur. Le problème n'est plus entier, l'affaire est engagée ; la question est de savoir si elle aboutira, à quoi elle aboutira et ce qu'elle nous coûtera.

Déjà on nous annonce que pour l'usine de Pierrelatte, il faut envisager des dépenses trois fois supérieures aux prévisions, quatre, cinq et même six fois supérieures aux chiffres qui avaient été annoncés.

M. de Montesquiou, au moment du dépôt de la question préalable et du premier débat, avait abordé le problème d'une manière extrêmement pertinente qui n'avait peut-être pas été comprise de l'ensemble de l'Assemblée. Il avait expliqué à cette tribune que les Etats-Unis entre 1942 et 1945 avaient réussi à fabriquer leur première bombe.

Il nous avait également indiqué qu'en lançant le programme de Marcoule, les techniciens du commissariat à l'énergie atomique n'étaient pas favorables — vous vous souvenez de l'audition du commissaire — à l'usine de séparation isotopique qu'ils trouvaient trop chère et qu'ils souhaitaient orienter leurs recherches vers l'utilisation du plutonium comme combustible nucléaire de l'avenir.

M. de Montesquiou avait ensuite indiqué quels avaient été à l'époque les rapports entre le commissariat à l'énergie atomique et la défense nationale.

Je ne sais s'il a été démenti entre temps mais, à l'époque, il ne l'avait pas été. Il avait fait part à l'Assemblée d'un certain nombre de protocoles secrets qui étaient intervenus entre la direction des études et des fabrications d'armement et le commissariat à l'énergie atomique. La D. E. F. A. fournissait au C. E. A. le moyen de faire des recherches en échange de quoi le C. E. A. ne donnait à la défense nationale que de maigres compensations puisqu'il ne s'engageait en contrepartie qu'à tenir prêt du plutonium et à procéder à des explosions expérimentales sur décision éventuelle du Gouvernement et dans un laps de temps indéterminé.

Le premier problème qui se pose à nous aujourd'hui, au moment où les crédits supplémentaires nous sont demandés, est un problème de moyens. Nous aurons ensuite à aborder un problème de volonté et enfin, sans doute, le problème du vecteur.

Il y a d'abord un problème de moyens.

Lorsque, pour la première fois, la commission des finances de l'Assemblée nationale est amenée à décider si les crédits supplémentaires qui lui sont demandés et dont le chiffre est modeste pour le moment peuvent ou non être accordés pour l'étude de ce problème et pour la construction de l'usine de Pierrelatte et qu'après examen la commission des finances a considéré qu'elle devait s'y opposer, nous pouvons nous poser la question de savoir si la commission d'abord, l'Assemblée nationale ensuite seront d'accord pour mener les recherches jusqu'au bout.

Il ne s'agit pour le moment que de savoir si les moyens en seront fournis.

Ce problème qui se pose à nous aujourd'hui se posera demain pour le budget de 1963 et probablement encore dans les années à venir.

Le deuxième problème qui se présente et qui est du reste lié au premier est celui de la volonté d'aboutir.

Je ne sais ce qu'en pense le Gouvernement, ni ce qu'en pense le ministre des finances et je ne le demanderai pas à ce dernier, car ce n'est pas de sa compétence. Il nous importe de savoir si les personnes chargées de ces recherches, recherches civiles ou recherches militaires, sont décidées à aller jusqu'au bout et à trouver ce que vous leur demandez. La question des moyens étant mise à part, je ne suis pas convaincu de cette volonté d'aboutir.

Je demanderai non pas au Gouvernement de nous donner des assurances, mais au temps de nous départager. En effet, un très grave problème se pose. Lorsque le représentant du commissariat à l'énergie atomique est venu nous expliquer à cette tribune quelles étaient ses appréhensions, lorsqu'il a fait devant

la presse anglo-américaine une déclaration pour expliquer sa position, ses problèmes, ses préoccupations, ses inquiétudes, on aurait pu penser — l'Assemblée ne l'a peut-être pas fait, mais on a pu faire la remarque ailleurs — et l'on peut penser aujourd'hui que l'opération confiée au commissariat à l'énergie atomique ne pourrait aboutir que dans la mesure où l'on est décidé à réussir.

Ce ne sont pas des approbations immédiates qui me donneront satisfaction, ni même des dénégations; c'est l'expérience qui nous départagera.

Du reste, lorsque les premières études ont été engagées, on a perdu plusieurs années dans la recherche du plutonium, alors que tout le monde savait que c'était dans une direction différente qu'il fallait s'engager.

Pour nous, parlementaires, pour la commission des finances qui est notre conseiller technique en la matière, se pose en premier lieu le problème de savoir si nous pourrions supporter des dépenses dont le montant est inconnu, en dépit de ce que M. Debré a déclaré à M. Paul Reynaud et à moi-même.

Un autre problème, très grave aussi, se pose : celui de savoir si l'on est décidé à aboutir. Personnellement, je n'en suis pas convaincu. D'ailleurs, si l'on aboutissait, je me demande à quoi cela serait utile.

Il y a, enfin, un troisième problème, qui a été abordé dans le rapport de M. Le Theule et qui avait fait l'objet, à l'époque, de réserves de la part du Premier ministre : c'est celui du vecteur.

Il est différent, évidemment, de celui de la bombe.

A ce propos, le Premier ministre avait déclaré devant la commission des finances, en octobre 1960 : « Alors qu'en ce qui concerne l'énergie atomique nous sommes maintenant lancés dans la course, en ce qui concerne les engins notre situation n'est pas aussi brillante. Nous avons encore devant nous un assez long chemin avant d'arriver au terme de la fabrication ».

Telle était la position à l'époque. Je ne crois pas que cette position ait beaucoup changé.

Ainsi donc, si l'on rassemble les éléments de ce problème essentiel, de ce problème numéro un qui est celui des fabrications, on constate d'abord que l'on n'est pas convaincu que les moyens financiers qui seront mis à la disposition des organismes chargés de ces études seront suffisants pour aboutir.

Deuxième constatation — et qui est valable pour le Parlement — on n'est pas convaincu que ceux qui en sont chargés sont décidés à atteindre l'objectif.

Enfin, troisième constatation, on sait qu'en toute hypothèse, on est très en retard en ce qui concerne le vecteur.

Alors se pose, mes chers collègues, un autre problème qui a été analysé par M. le rapporteur de la commission de la défense nationale et qui dépasse le cadre de nos préoccupations immédiates. C'est celui de l'évolution des armements.

Lorsque l'on étudie le problème des engins et généralement celui du matériel de guerre utilisable, on s'aperçoit que seuls les pays qui ont des moyens considérables sont à même de faire face à leurs obligations.

Hier ou avant-hier il était possible de se contenter d'avions supersoniques. Puis on en est arrivé à la conception de la fusée remplaçant l'avion et à celle du sous-marin porteur d'engins. Cette dernière conception est valable pendant un certain nombre d'années parce que le sous-marin peut changer de place.

Puis on en vient tout naturellement — chacun y passe et l'on ne peut pas l'éviter — à la conception du satellite. On est persuadé que dans peu d'années le satellite sera le véritable porteur d'engins.

Considérons ce que peuvent faire nos adversaires. En 1964-1965, peut-être même avant, ils en seront au stade du satellite. En ce qui concerne la défense nationale française, nous fabriquons actuellement 30 Mirage IV pour porter la bombe à 2.000 kilomètres et nous nous préoccupons de dépenser quelques centaines de milliards pour fabriquer tout seuls de l'uranium nous permettant de fabriquer la bombe H, alors que nous ne savons pas quand seront terminés les engins destinés à la transporter.

Par conséquent, à partir de 1965, le déséquilibre entre nos recherches et les moyens que possèdent nos adversaires mettra en question irrévocablement l'utilité de ce matériel, dans la mesure où son utilisation sera uniquement française.

A la vérité, les nations riches et puissantes peuvent seules disposer de l'armement nécessaire pour leur défense, dans la situation actuelle.

En 1960, j'avais dit, à cette même tribune, qu'aucune puissance ne pouvait se défendre si elle n'était pas capable de disposer d'une force de dissuasion qui allait du bâton à la bombe de plusieurs mégatonnes.

Le problème n'est pas changé. Et même si demain nous disposons d'une bombe H, nous ne pourrions pas nous permettre d'être les premiers à l'utiliser dans la bataille car, nous savons que nos adversaires en auront un beaucoup plus grand nombre d'exemplaires que nous et que, si nous prenions ce risque, il nous en coûterait fort cher.

C'est pourquoi la défense nationale de la France, comme celle de ses voisins, passe obligatoirement par une concentration aussi importante que possible de puissances susceptibles d'exploiter en commun l'ensemble des moyens matériels leur permettant d'avoir une défense qui peut être autonome dans la mesure où on le désire.

Mais penser que la France, seule, pourra réaliser cet effort est risible. Aussi bien pourrait-on alors se demander à quoi peut bien servir toute cette panoplie ?

Dans un débat du mois d'octobre 1960, notre collègue M. Japiot déclarait : « Par rapport au passé, le grand événement nouveau dans le domaine de notre défense nationale est en effet qu'aujourd'hui la France n'est plus menacée par l'un ou l'autre de ses voisins directs, mais, conjointement avec eux, par un ennemi hors de proportion avec chacun d'entre eux et omniprésent ».

Voilà ce qu'il pensait et il avait raison. Comme on poursuit aujourd'hui le même objectif, on en est conduit à se demander si, dans le fond, la force de frappe, qui ne peut en aucun cas porter préjudice à nos adversaires, n'est pas devenue, dans l'esprit de ceux qui nous dirigent, non pas une arme contre nos ennemis, mais une arme contre nos partenaires.

On peut se demander si les centaines de milliards qui sont engagés n'ont pas pour but, comme le sabre de Joseph Prudhomme, destiné à l'époque à défendre des institutions et au besoin à les combattre, de donner aujourd'hui à la France, par le moyen de la force atomique, un leadership politique uniquement à l'égard de nos voisins et, accessoirement, vis-à-vis d'alliés anglo-saxons.

Si l'on examine le problème militaire en lui-même, on ne peut pas aboutir à la conclusion que l'effort que nous faisons seuls peut nous permettre de disposer d'une force suffisante pour nous défendre; que, au demeurant, la dissuasion est possible avec les moyens que nous avons sacrifiés dans une seule voie. Par conséquent, si dans sept ou huit ans, nous devenons une puissance atomique, dotée de moyens valables, au moins sur le plan des études et des premières réalisations, nous n'aurons pas, en réalité, visé d'autre objectif.

En ce cas, mieux vaudrait l'avouer que de chercher à obtenir un moyen de pression sur nos alliés occidentaux et, tout d'abord, le leadership militaire à l'égard de nos alliés de l'Europe des Six.

Si c'est pour cela que l'on fabrique la bombe A, si c'est pour cela que l'on cherche à fabriquer la bombe H, si c'est pour cela que l'on essaie d'aboutir à la réalisation d'un vecteur, mieux vaut le dire.

Mais alors, mes chers collègues, je vous pose la question : un minimum d'orgueil politique — que, personnellement, je considère comme excessif — mérite-t-il les dépenses que nous engageons ?

Dans la mesure où l'énergie atomique représente évidemment une force considérable pour demain, où l'industrie française désirera certainement en avoir l'usage et où nous pourrions l'aider à bénéficier de son application, ne vaudrait-il pas mieux orienter les recherches dans une direction différente ?

Ne vaudrait-il pas mieux chercher le moyen d'associer nos alliés à ces travaux ? Et ce, en dépit de tout ce que l'on nous a dit sur l'impossibilité qu'il y avait à le faire et de l'opposition des Américains.

Car il n'y a pas que les Américains; il y a aussi nos voisins, les Anglais, en particulier.

On déploie actuellement des efforts désespérés en vue de faire entrer les Anglais dans le Marché commun. On s'efforce, par tous les moyens, de les associer à une Europe politique.

Mais croyez-vous qu'il soit raisonnable de faire participer les Anglais au Marché commun, de produire ensemble, d'avoir des

échanges, d'aboutir peut-être à cette forme politique sur laquelle nous n'ouvrirons pas de controverse aujourd'hui, si l'on ne prend pas la précaution de protéger en commun cette construction qui pourrait être démolie en quelques secondes ?

Croyez-vous qu'on ne doit pas résoudre le problème de la défense de cet ensemble européen avant celui de sa vie et de sa durée ?

Croyez-vous que, si la France se considère comme menacée et si elle considère que l'arme de dissuasion qu'elle va fabriquer pour elle toute seule peut être utile à ses voisins, il soit raisonnable de s'associer à ces voisins en gardant pour soi seule cette menace ? Ne vaut-il pas mieux permettre à ces voisins, au contraire, de construire avec nous un ensemble cohérent qui ne pourra vivre que dans la mesure où il sera protégé, défendu, et dans la mesure précisément où nous leur demanderons d'apporter une contribution à nos propres études ?

Nous sommes persuadés — en tout cas je suis personnellement persuadé, car il y a peut-être dans cette Assemblée de grands stratèges qui ne sont pas de cet avis — que nous n'aboutirons à aucune conclusion, sauf celle que je vous ai indiquée au passage.

Je crois de plus en plus que le véritable motif de toute la politique que l'on essaie de construire n'est pas de créer une industrie atomique ; c'est d'obtenir un moyen de pression politique sur le plan européen et mondial. Mais les résultats qu'on pourrait en attendre sont illusoire quand on voit ce que représente notre pays sur l'ensemble de l'échiquier.

C'est pourquoi je considère que cette politique constitue une erreur et il me paraîtrait souhaitable qu'elle fût repensée.

Je crois pouvoir dire, en toute honnêteté, qu'à partir du moment où l'Assemblée nationale a décidé de se lancer dans cette voie, en désaccord fondamental avec ce que certains avaient défendu à cette tribune en octobre 1960, c'est-à-dire à partir du moment où nous sommes engagés dans cette bataille — et c'est une question que la commission des finances devra se poser — il est évident qu'on ne peut plus reculer. Et l'on sait très bien que l'on engouffrera dans cette aventure non seulement les 20 milliards d'anciens francs demandés, mais bien davantage.

J'estime, loyalement et honnêtement, qu'il n'est plus possible aujourd'hui de revenir en arrière.

J'aurais souhaité, à l'époque, que l'affaire soit étudiée un peu plus à fond pour savoir à quoi nous voulions aboutir. Maintenant, l'affaire est engagée. Le problème est alors de savoir ce que nous allons en tirer, si nous allons aboutir, si nous désirons avoir un instrument sur le plan de la politique étrangère pure ou un instrument de défense nationale, ou si, au contraire nous voulons donner à notre industrie le moyen de se présenter sur le marché européen dans des conditions satisfaisantes.

Au moment où nous sommes demandés ces crédits supplémentaires, une nouvelle orientation de ces études et de leur aboutissement me paraît nécessaire, sinon, ce sera l'échec ou l'inutilité.

La difficulté de nos débats politiques, c'est évidemment que, pour la plupart d'entre nous, nous prenons position en fonction de la direction dans laquelle nous sommes engagés.

L'inconvénient des débats politiques, même sur des sujets aussi graves, c'est qu'un jugement ne pourra être porté sur les fruits d'une politique que dans trois ou quatre ans, c'est-à-dire à un moment où peut-être ceux qui l'ont faite ne seront plus les responsables de la politique de la France.

C'est pourquoi nous devons en toute sérénité examiner de près ce que nous allons faire et ce que nous allons voter.

Personnellement, je considère que, même si l'affaire a été mal engagée, elle est engagée sans espoir de retour. Le problème est de savoir à quoi elle aboutira, à quoi elle servira.

J'aurais souhaité que les commissions de la défense nationale et des finances se préoccupent, non pas des quelques milliards qu'on nous demande, mais davantage de leur destination.

Je suis persuadé que les objectifs qu'on nous propose ne sont pas ceux que nous recherchons ou que recherche la majorité de l'Assemblée nationale et qu'ils ne correspondent pas à l'intérêt de notre industrie et de notre pays.

Et si nous ne pouvons pas faire machine arrière, du moins est-il peut-être encore temps de donner à toute cette affaire une orientation différente de celle qu'on lui a donnée jusqu'à ce jour. (Applaudissements sur certains bancs au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Hénauld. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. Pierre Hénauld. Mes chers collègues, le collectif est d'ordinaire un projet de loi dans lequel on met beaucoup de choses. Je m'efforcerais d'être bref, le sujet dont je désire vous entretenir n'étant plus de l'ordre de ceux que l'on traite présentement. C'est pourquoi je regrette encore davantage d'avoir été pratiquement obligé de retirer ma question préalable qui, elle, avait un sens financier et politique indiscutable.

Je tenais à préciser que si je l'ai fait, c'est parce que des concours importants sur lesquels je pouvais compter m'ont été communiqués trop tardivement. (Mouvements divers.)

Les sujets que je vais évoquer, très rapidement, auraient pu, comme je l'espérais, figurer dans le collectif. Ils n'y sont pas. Je vais donc me permettre, moralement du moins, de les y intégrer, de façon que M. le ministre des finances puisse tout de même les connaître et, comme il me l'a promis hier, me répondre.

Je suis dans l'obligation de vous prier de bien vouloir m'entendre, monsieur le ministre, faute d'avoir jamais pu être reçu dans votre cabinet. Je le dis sans intention de vous en rendre responsable, vos préoccupations ne vous permettant pas de vous occuper de questions moins importantes, surtout lorsqu'elles touchent l'agriculture !

Pour la quatrième fois, je vais évoquer le même problème, espérant le voir aboutir sur des bases saines. Je veux parler de l'arrachage des pommiers. (Exclamations à gauche et au centre.)

N'êtes-vous pas contents, messieurs ? J'ai eu soin de faire préciser mes propos d'un préambule de façon à vous rassurer. Je dirai donc ce que j'ai à dire.

Ce n'est pas un petit problème : 20 millions de pommiers à arracher répartis sur quelque cinquante départements.

Evidemment, monsieur Fanton, les pommiers ne se trouvent pas dans le département de la Seine...

M. André Fanton. Hélas !

M. Pierre Hénauld. ... et c'est pourquoi ce sujet vous échappe.

Au surplus, il faut arriver à une conclusion, dans l'esprit du décret n° 60-1258, sinon dans sa forme. Ce désir répond aux impératifs nés de la loi concernant les fileaux sociaux.

Ajoutons toutefois qu'il y a mieux à faire que de se contenter d'arracher.

Il est exact que notre verger cidricole est pléthorique. Cela s'explique, et la raison n'en incombe pas, en tout cas, aux propriétaires de ces arbres. En effet, les pommiers à cidre ont eu, pour beaucoup, une destination particulière : la fabrication des poudres. Le fait que l'Etat était alors devenu le seul client, même avant le nouveau statut de l'alcool, a été la raison dominante pour laquelle nous avons aujourd'hui un verger énorme dont nous ne savons que faire et qu'il faut arriver à faire disparaître.

Autrefois, avec la vente des pommes on payait le fermage. Ces temps sont révolus. On récolte trop de pommes et il n'y a plus de débouchés aujourd'hui, car l'Etat a réduit de moitié ses achats, ainsi qu'il découle des décrets n° 53-703 et n° 60-1259.

Le résultat, c'est que les pommes pourrissent sous les arbres en années de forte récolte une fois les tonneaux remplis et les contingents d'alcool d'Etat atteints.

Que faire ? Le paysan n'aime pas voir se perdre une richesse, même faible. La vie est dure à la terre, croyez-moi ! (Murmures à gauche et au centre.)

Ceux qui murmurent ne connaissent pas les paysans ni la terre de France, sans quoi ils ne se permettraient pas cela !

Une seule solution s'impose aux yeux des paysans. Il s'agit d'une mesure bien peu lucrative, d'ailleurs ; elle consiste à distiller les cidres. Est-ce la bonne méthode ? Non ! Mais depuis vingt ans les gouvernements ont-ils préconisé autre chose ? Non. Ils ont préféré, à coups de grosse caisse, animer des campagnes contre les bouilleurs de cru. (Exclamations à gauche.)

M. Michel Boscher. Le mot est lâché !

M. Pierre Hénauld. Tracasseries, poursuites, condamnations, emprisonnement parfois, et toujours des amendes énormes qui écrasent les petites gens sans moyens. Alors, là, le Gouvernement est fort ! (Exclamations à gauche.)

Nous ne croyons pas que ce soient là des méthodes à employer. Il en est d'autres tout aussi regrettables, comme par exemple l'imposition de taxes prohibitives sur l'alcool, depuis longtemps très payantes pour la grande fraude. (*Nouvelles exclamations à gauche. — Bruit.*)

Monsieur le président, il ne m'est plus possible de poursuivre au milieu de ce bruit.

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie d'écouter M. Hénault.

Si vous voulez intervenir dans la discussion, veuillez vous inscrire, mais n'interrompez pas l'orateur.

M. Pierre Hénault. Je vous remercie, monsieur le président.

Il existe cependant un moyen, parmi d'autres, de ramener le calme dans nos campagnes et sans diminuer les pouvoirs de l'administration — j'insiste sur ce point. Ce moyen aurait, en outre, l'avantage de procurer des recettes à celle-ci, ce qui est assez aléatoire présentement.

Il faudrait revenir au forfait en le modifiant peut-être dans la forme, tout en s'inspirant du décret du 25 juin 1935. Il me paraît inutile de développer ce sujet. Il est connu dans les services des finances et ici même, tout au moins dans les milieux agricoles. Au surplus, ce n'est pas l'heure. La suggestion est cependant sérieuse, croyez-moi.

Revenant à la politique de l'arrachage, je dirai que le financement envisagé va à l'encontre du but en favorisant la fraude. M. Ramadier a eu raison, lorsqu'il était ministre des finances, d'intégrer au budget de l'agriculture les crédits nécessaires à l'arrachage des pommiers. Je vous demande à nouveau, monsieur le ministre, de revenir à cette solution logique et de bon sens; le prochain budget vous le permet.

Le Gouvernement, je le répète, n'a aucune politique fruitière. Il est bien question de prêts pour développer la production des jus de fruits, mais on oublie le principal: la matière première, les pommes appropriées. Si le succès des jus de fruits se développe, il faudra bientôt acheter à l'étranger. Ce serait, vous l'avouerez, un comble!

L'organisation de la production s'impose. Elle doit être rapide. Elle sera rentable pour les propriétaires de tels vergers et pour les finances du pays.

Je me suis longuement entretenu, tant avec les services des finances qu'avec ceux de l'agriculture, de cette politique fruitière et de son financement. J'ai le sentiment d'avoir été parfaitement compris, approuvé même. Seriez-vous le seul à ne pas vouloir m'entendre, monsieur le ministre? Je suis persuadé du contraire. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Je ne prétends pas non plus résoudre tout le problème. J'apporte seulement un moyen dont on peut dire que son application réduirait la production de mauvais alcool et augmenterait le profit des paysans, particulièrement des jeunes.

Pour le moment, il est interdit de planter, ou à peu près, sous peine d'une amende de 5.000 anciens francs par arbre. Avouez que ce n'est guère sérieux. Il ne s'agit pas de pénaliser ceux qui planteront largement de bonnes espèces, il s'agit au contraire de les aider à investir. Il faut créer sans délai un grand verger français répondant à l'évolution des temps.

On consomme de moins en moins d'alcool; vos affiches et votre propagande ridicules n'y sont pour rien. Le résultat le plus pertinent a été le partage depuis 1955 de plus de deux milliards d'anciens francs entre quelques profiteurs. Pour le reste, laissez donc faire les jeunes. Ils boivent de moins en moins d'alcool.

M. Robert Szigeti. Heureusement!

M. Pierre Hénault. Je n'ai pas besoin d'approbations.

Si l'on ne veut pas admettre la nécessité de constituer un verger nouveau avec des pommes destinées à la fabrication de jus de fruits, dans quelques années, la France, véritable ironie, achètera des pommes à l'étranger au lieu d'exporter ses jus de fruits.

On m'objectera qu'un pommier ne produit pas avant vingt ans. Comme il faut aller vite, utilisons le surgreffage. Les preuves sont faites de l'efficacité du rendement.

Pour débiter, accordez-nous pour cette expérience le tiers du crédit de 20 millions de nouveaux francs prévu pour l'arrachage. Dans trois ans, chacun pourra juger. Je précise qu'un

hectare planté en bonnes espèces destinées à la fabrication de jus de fruits rapporterait dans vingt ans 300.000 anciens francs. Nous sommes loin du prix d'achat de l'alcool industriel. L'air passé, le prix de la pomme pour jus de fruit a représenté quatre fois la valeur du prix d'achat des pommes pour la distillerie. En moins de cinq ans le surgreffage sera déjà rentable.

Enfin, il y a le Marché commun pour nos jus de fruit lorsque, produits en quantité, ils seront de prix abordables. En poursuivant une telle politique vous resterez dans l'esprit de la loi du 30 juillet 1960 sur les fileaux sociaux.

Je ne veux pas quitter cette tribune sans évoquer un autre problème au sujet duquel le Gouvernement fait preuve d'une singulière surdité. Je veux parler des fameuses ordonnances nées de la loi que j'évoquais à l'instant.

Nous avons pensé qu'avec le nouveau Gouvernement le débat concernant leur ratification pourrait s'ouvrir. A ce jour, pour des raisons bien connues, la question n'a pas évolué. Permettez-moi donc, mandaté par de nombreux collègues, de la résumer.

La loi n° 60-773 du 30 juillet 1960 dispose que les projets de ratification des ordonnances seront déposés devant le Parlement avant le 15 décembre 1960. Le Gouvernement a effectué ces dépôts, mais l'Assemblée nationale n'a pas encore pu discuter parce que le Gouvernement s'est opposé à l'inscription des projets à l'ordre du jour.

Le 21 juillet 1960, M. le ministre de la santé publique a déclaré au Sénat: « Le délai qui est imparti au Gouvernement est très bref puisqu'il est de quatre mois et que d'ici quatre autres mois les textes pris par le Gouvernement devront être soumis à la ratification ».

Le 15 décembre 1960, M. le Premier ministre indiquait à l'Assemblée nationale qu'il n'entendait pas demander la discussion immédiate pendant la session. Il ajoutait: « Il est préférable que le Parlement se prononce après quelques mois d'application des textes, application qui, je m'y engage, sera sereine et mesurée. Alors, le Parlement jugera d'après les résultats ».

Le 18 juillet 1961, M. Le Roy Ladurie posait la question préalable pour manifester la volonté de l'Assemblée de discuter au plus tôt des projets de ratification. Ladite question préalable a été adoptée par 290 voix contre 168, après que le secrétaire d'Etat aux finances de l'époque — c'est-à-dire vous-même, monsieur le ministre des finances — eut annoncé qu'il s'efforcera d'obtenir une entente pour la ratification au mois d'octobre 1961. Nous sommes en juillet 1962.

Enfin, dans des réponses à diverses questions écrites, notamment à celle de M. Boscher, au mois de septembre 1961, le Premier ministre a indiqué que les ordonnances ne tarderaient pas à être soumises au Parlement. Il y a de cela dix mois.

Nous vous demandons donc, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, si vous comptez prendre les dispositions nécessaires pour permettre au Parlement de statuer sur des ordonnances appliquées depuis près de dix-huit mois sans avoir été ratifiées et si vous ne jugez pas opportun de demander au Parlement de se prononcer avant la clôture de la présente session, sur la conformité des ordonnances avec les pouvoirs conférés au Gouvernement par la loi n° 60-773 du 30 juillet 1960.

Cette situation n'a que trop duré. Un nombre important de commerçants et d'artisans ruraux sont brimés et dans l'incertitude du lendemain.

Loyalement, monsieur le ministre — car nous savons que vous n'étiez pas en cause — répondez-nous clairement.

En résumé, je serais honoré de connaître votre position sur les points évoqués. Voulez-vous en terminer avec l'arrachage des pommiers et promouvoir une politique orientée vers la production de jus de fruits? Voulez-vous résoudre au mieux l'irritant problème des ambulants, en me permettant de poursuivre, avec vos services techniques, l'étude de la solution du forfait? Enfin, en ce qui concerne les ordonnances au sujet desquelles je vous ai exposé la position de nombreux collègues, quand nous les soumettrez-vous pour ratification?

Nous espérons, cette fois, avoir été compris. Notre bon vouloir est évident. La bonne solution de ces problèmes reste entre vos mains.

M. le président. La parole est à M. Roux.

M. Claude Roux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je dois tout d'abord vous prier de m'excuser de vous arracher aux charmes des pommiers de Normandie. (*Sourires.*)

Je vais vous ramener, en effet, à un sujet plus austère. Mes explications porteront exclusivement sur le crédit de 200 millions de nouveaux francs d'autorisations de programme destiné à l'usine de Pierrelatte, je devrais plutôt dire au complexe atomique de Pierrelatte.

En vérité, comme M. Jean-Paul David qui m'a précédé à cette tribune, on pourrait à juste titre être surpris de voir resurgir un débat qui a déjà été tranché par le Parlement. Nous avons en effet voté, en décembre 1960, une loi de programme militaire qui visait à doter la France d'une force de frappe disposant notamment de moyens atomiques et le budget de 1962, adopté par le Parlement à l'automne dernier, comportait aussi d'importants crédits tant pour l'usine de séparation des isotopes de Pierrelatte que pour la fabrication des Mirage IV, la mise au point des fusées ainsi que l'expérimentation et la mise au point de la bombe atomique.

On peut donc affirmer que le débat est déjà tranché. Mais, allant beaucoup plus loin que M. Jean-Paul David, je dirai que le débat a été tranché dès 1957, puisque les premiers crédits pour l'usine de Pierrelatte ont été votés le 25 juillet 1957, sous le gouvernement de M. Guy Mollet.

Il ne s'agit donc pas d'une opération nouvelle, il s'agit seulement d'un crédit de 200 millions de nouveaux francs en autorisations de programme complémentaires d'une opération précédemment votée par le Parlement. Cette demande est la conséquence de l'augmentation très sensible — nous la regrettons — du coût de construction de l'usine de Pierrelatte par rapport aux prévisions initiales. Ce coût s'élève à 450 milliards d'anciens francs, alors qu'il n'avait été prévu il y a quatre ans qu'une dépense de 125 à 135 milliards.

Plusieurs questions sont posées. Pourquoi ces augmentations ? N'allons-nous pas dans une voie pleine d'embûches techniques et de surprises d'ordre financier ? Si nous ne pouvions nous passer d'uranium enrichi, n'aurait-il pas été préférable d'en acheter aux Etats-Unis ? Puisque nous sommes engagés dans la construction de tels ensembles industriels, ne serait-il pas sage de demander à nos partenaires européens de participer à la construction et à l'exploitation de cette usine ?

Telles sont les principales préoccupations de ceux qui s'interrogent sur l'usine de Pierrelatte. Que M. Jean-Paul David se rassure : je n'attribue aucun noir dessein à tous ceux qui manifestent de tels soucis, car il s'agit incontestablement d'un sujet très grave puisqu'il conditionne la défense de la France, la sauvegarde et l'unité du monde libre. Nous sommes donc tous en droit de nous poser des questions qui engagent notre avenir et notre avenir lointain.

J'essayerai de répondre à ces questions, mais si j'interviens dans ce débat c'est en qualité de rapporteur spécialisé des crédits militaires au sein de la commission des finances, qui, avec les autres rapporteurs des crédits militaires et sous l'autorité de M. le président Paul Reynaud, a étudié ces problèmes depuis plus de trois ans.

Nous avons déjà eu la possibilité de visiter toutes nos installations atomiques : Saclay, Fontenay, Marcoule, Reggane, le Hoggar. Il y a moins d'un mois, nous avons eu le privilège de visiter l'usine de Pierrelatte et les établissements de Cadarache. Mes chers collègues, je puis vous dire que, quels que soient les sentiments personnels et profonds de chacun des rapporteurs des crédits militaires — ce n'est pas M. le président Paul Reynaud qui me contredira — nous avons tous été fortement impressionnés par ce que nous avons vu à Pierrelatte. Nous avons été reconfortés par le spectacle du travail qui y a été effectué, surtout lorsqu'on a souffert de voir trop souvent la France à la traîne en matière de progrès technique.

Où en sont les travaux de Pierrelatte ? L'usine pilote, qui comporte des éléments de grandeur nature, fonctionne déjà pour la mise au point des techniques et des appareillages. Les travaux de génie civil de l'usine basse, c'est-à-dire de la première usine qui doit enrichir l'uranium au départ, sont effectués à 85 p. 100. Le plus extraordinaire est que les travaux ont commencé en février 1961 et que dans cet immense vaisseau de béton les alvéoles sont déjà prêts à recevoir les cellules.

L'usine de production d'hexafluorure d'uranium qui doit fournir le gaz d'uranium à l'ensemble de l'usine commencera à produire à la fin de cette année. C'est dire que les choses sont très avancées.

Nous avons déjà engagé plus de 100 milliards d'anciens francs dans la construction de ce complexe. La question se pose de savoir quel sera le coût total.

L'augmentation sensible du coût de la construction est, certes, regrettable et M. le rapporteur général de la commission des

finances ainsi que les rapporteurs des crédits militaires se sont émus de cette situation. Mais dans ce même projet de collectif, mes chers collègues, nous discutons également de l'augmentation des dépenses engagées pour le tunnel du mont Blanc qui, de 5 milliards, sont passées à 14 milliards d'anciens francs, soit le triple du coût prévu. C'est, hélas ! le lot de toutes les grandes entreprises hasardeuses.

Il faut aussi se souvenir des conditions dans lesquelles cette usine a été pensée, projetée et est enfin construite.

Nous n'avons reçu aucune aide de l'extérieur, car les Etats-Unis ont toujours considéré le procédé d'extraction de l'uranium 235 comme ultra-secret. Ils ne laissaient même pas visiter leur usine de Oakridge par les techniciens français et alliés. Seuls les Anglais y avaient accès et seuls les Anglais ont bénéficié de certains brevets américains.

Bien qu'ils aient été en possession d'un certain nombre de renseignements, les Américains ayant en quelque sorte essayé les plâtres, les ingénieurs français sont pour ainsi dire partis de rien. Si l'on songe aux difficultés à vaincre pour mettre au point des alliages parfaitement étanches et capables de résister à la corrosion du gaz d'uranium, pour construire des compresseurs tournant à des vitesses considérables et pour obtenir un vide absolu tel que l'ensemble des installations ressemble à une lampe qui aurait les dimensions de Notre-Dame de Paris, on mesure davantage le mérite de nos techniciens à qui nous devons tirer notre chapeau. (*Applaudissements.*) Mais, mes chers collègues, ce n'est pas seulement une entreprise d'Etat, en l'occurrence le commissariat à l'énergie atomique qui travaille à Pierrelatte, c'est toute l'industrie française. Toutes les grandes entreprises métallurgiques, électroniques, chimiques ou de génie civil y travaillent.

Permettez-moi de citer quelques-unes de ces grandes firmes dont vous trouvez les noms dans la liste des valeurs boursières : Compagnie générale de T. S. F., Thomson-Houston, Alsthom, Merlin et Gérin, Alsacienne de constructions mécaniques, Cégédur, Chantiers de Penhoët, Soudure autogène, Ugine, Rateau, Chausson, Carbone-Lorraine, Comptoir Lyon-Alemand, Hispano-Suiza, Groupe Schneider, Société de radiologie, Air liquide, Kühlmann, et enfin Dumez qui assure l'exécution des travaux de génie civil, sans compter les innombrables sous-traitants, de telle sorte qu'on peut dire que les meilleurs cadres et techniciens travaillent pour Pierrelatte, que toute l'industrie française travaille à une échelle inconnue jusqu'à présent en Europe et réalise des progrès qui la placent dans le peloton de tête des industries mondiales.

Lorsque fonctionnera l'ensemble de l'usine de Pierrelatte, ce sont près de 10.000 techniciens et employés qui y travailleront. Et je ne pense pas que M. Pic puisse contester la valeur de l'apport de l'usine de Pierrelatte pour l'économie locale, lui qui, député-maire de cette ville, est certainement très fier de voir construire cet ensemble dans sa circonscription.

Ce n'est pas — ainsi que je l'indiquais dans mon préambule — sous ce gouvernement, ni sous ce régime que la décision a été prise de construire l'usine de Pierrelatte pour fabriquer de l'uranium enrichi, puisque c'est M. Guy Mollet qui, en 1956, a pris la décision de construire l'usine de séparation des isotopes. En effet, on s'était rendu compte que la filière de l'uranium enrichi était beaucoup plus intéressante que celle de l'uranium naturel et c'est d'ailleurs cette filière qui a été adoptée par les Américains, les Anglais et les Russes.

En effet, l'uranium enrichi permet, sur le plan militaire, d'obtenir des rendements intéressants et, sur le plan civil, il sert de combustible pour les centrales électriques et pour les réacteurs marins. En d'autres termes, l'uranium enrichi est l'instrument de la puissance militaire et le moyen de l'indépendance énergétique.

Fort bien, alors — disent certains adversaires du projet — mais pourquoi ne pas en acheter aux Etats-Unis ou aux Anglais ?

M. René Cassagne. Qui dit cela ?

M. Paul Guillon (*s'adressant à l'extrême gauche*). Pendant douze ans vous avez tendu la main aux Américains.

M. Claude Roux. Il est vrai que les Etats-Unis nous ont cédé une certaine quantité d'uranium enrichi pour notre moteur marin ; malheureusement, le contrat de cession est assorti de telles conditions d'utilisation qu'aucun pays digne de ce nom ne peut se permettre de continuer à en conclure de semblables.

Au surplus, nous ne pourrions pas construire des centrales d'énergie atomique qui fonctionneront à l'uranium enrichi et qui

constitueront les centrales de l'avenir si nous ne produisons pas cet uranium et nous ne pourrions pas en exporter. Renoncer à construire les centrales à uranium enrichi, c'est renoncer à l'influence que nous pouvons avoir, par notre aide technique, sur les pays du tiers monde, c'est renoncer à progresser dans le domaine nucléaire, c'est fermer des débouchés à nos jeunes savants et techniciens, c'est mettre notre pays en tutelle.

Tels sont, mes chers collègues, les impératifs de notre politique nucléaire. Les adversaires de l'usine de Pierrelatte qui sont conscients de ces impératifs se replient sur une autre position, tout aussi défendable.

Ils nous disent : « Mais alors, étant donné le coût gigantesque de l'opération — car il ne faut pas dissimuler que c'est une opération coûteuse — pourquoi ne pas rechercher une formule d'exploitation avec nos partenaires européens ? » Fort bien. Mais, mes chers collègues, c'est oublier que, sous le régime précédent, cette formule a été tentée, puisqu'en 1956 un comité avait été constitué pour essayer de parvenir à une entente à ce sujet.

Malheureusement, on n'y est pas parvenu, car chacun des pays intéressés voulait que l'usine soit construite sur son sol et il ne fallait surtout pas que l'uranium enrichi serve à des fins militaires. C'est dans ces conditions qu'un procès-verbal de carence a été rédigé et que le gouvernement français de l'époque — et c'est à son honneur — a décidé de construire une usine de séparation des isotopes en France et que le site de Pierrelatte a été choisi, si je ne m'abuse, par M. Félix Gaillard. C'est là un rare exemple de continuité nationale, car à travers les régimes et les gouvernements une politique a été suivie d'une façon constante.

Enfin, certains et parmi les plus sincères vous disent : « Étant donné que les deux usines — l'usine haute et l'usine très haute — qui seront construites en 1965 ou 1966 doivent surtout fournir de l'uranium très enrichi à but militaire, pourquoi ne pas s'en tenir à l'usine basse et l'usine moyenne ? Ce serait faire une économie. »

Mais, mes chers collègues, on a répondu à cela que l'économie serait faible et que de toute façon il serait très difficile de dissocier les buts militaires des buts scientifiques et techniques.

En réalité, la discussion pourrait tourner court. Car que nous demandez-vous aujourd'hui ? On nous demande de voter une somme de 200 millions de nouveaux francs pour le budget de 1962. De toute façon, la construction de l'usine haute et celle de l'usine moyenne n'interviendront qu'en 1964 et 1965. Par conséquent, c'est dans le budget de 1963 ou dans le budget de 1964 que des crédits pour l'usine haute et très haute seront demandés.

Je crois avoir brièvement répondu à quelques-unes des critiques des adversaires de Pierrelatte. Au demeurant, je ne pense pas, contrairement à ce que certains pourront soutenir à cette tribune, que cet effort dépasse nos possibilités. Si l'on a le courage — car il faut en avoir le courage — de procéder à certains choix, de réorganiser en particulier la défense nationale sur d'autres bases et d'exercer certains contrôles — M. le ministre des finances et M. le ministre des armées nous l'ont promis — ce coût est très supportable si l'on considère son échelonnement dans le temps.

Mais qui ne voit les importantes conséquences de cette injection de crédits dans l'économie française ? J'en rechercherai le témoignage non pas dans la presse française, qui pourrait être discutée, mais dans les opinions diverses émises sur la France à l'étranger. Vous devez savoir, mes chers collègues, qu'à l'heure actuelle, les étrangers investissent des capitaux en France, dans des valeurs mobilières françaises, car ils savent que l'expansion française se poursuivra et cela, en particulier, parce que tous nos géants de l'industrie reçoivent — c'est incontestable — un grand flux de commandes du commissariat de l'énergie atomique et du ministère des armées.

Enfin, mes chers collègues, la chance de la France, en cette seconde moitié du xx^e siècle, est d'avoir enfin trouvé, pour la première fois, sur son sol, des ressources énergétiques à la mesure de son génie créateur. (Très bien ! au centre.)

La deuxième moitié du xix^e siècle avait vu la prépondérance de l'Angleterre parce que celle-ci était maîtresse du charbon. Au début de notre siècle et jusqu'en 1930, tous les pays qui ont exercé une influence mondiale sont ceux qui possédaient les sources d'approvisionnement en pétrole. La France a réussi, par des accords ou par une politique heureuse, à s'assurer certaines sources de pétrole. Mais, de toute façon, les réserves de pétrole s'épuiseront un jour.

M. Emmanuel Villiedieu. Les nôtres sont taries !

M. Claude Roux. Or voici qu'à l'aube des années 1965-1970, pour la première fois, la France peut disposer, chez elle, comme elle l'entend, de l'énergie nucléaire, car elle possède la matière première, c'est-à-dire l'uranium, et le génie, c'est-à-dire la matière grise de ses savants et de ses techniciens.

Il ne faut pas laisser passer l'occasion. En effet, quel que soit le prix apparent, au départ, il apparaîtra bien faible en regard de l'indépendance et de la puissance que nous aurons acquises, et des nouvelles raisons d'espérer que nous aurons données à toute notre jeunesse avides de progrès.

Enfin — ce sont mes derniers mots — aucun Gouvernement français ne pourrait faire autrement que continuer une politique si heureusement commencée en 1945, au terme d'une défaite que d'aucuns croyaient définitive. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le ministre, mes chers collègues, qui ne connaît et qui ne partage la joie des enfants regardant dans le ciel éclater des feux d'artifice multicolores et, pourtant, qui donc pense alors que la même poudre a pu tuer les pères de ces enfants ?

Dans chaque découverte de l'homme il y a le meilleur et il y a le pire. Et le propre de celui qui a vocation politique, c'est-à-dire de celui qui, comme chacun de nous, mesdames, messieurs, a choisi de participer à l'organisation de la société, est de faire en sorte que le meilleur soit assuré à ses concitoyens tout en se préparant à faire face au pire.

Mon propos étant de vous entretenir du meilleur, je laisserai à d'autres collègues beaucoup plus qualifiés que moi, le soin d'aborder l'aspect militaire du complexe de Pierrelatte, non sans remarquer toutefois que les travaux effectués à des fins militaires ouvrent souvent la voie à des applications civiles, et je me dispenserai de vous en citer des exemples.

Chaque âge de l'humanité, chacune de ses époques a connu des déséquilibres causés entre les besoins en énergie et les possibilités de les satisfaire, depuis l'homme asservi jusqu'aux délestages électriques de nos jours.

Dans un pays qui va bientôt compter cinquante millions d'habitants et qui, demain, sera une partie dynamique de l'Europe, dont je parlerai tout à l'heure, avons-nous le droit de retarder la possession d'une source d'énergie incomparable susceptible de couvrir pendant des décennies les besoins de nos industries, de nos recherches et d'assurer aussi l'amélioration des conditions de vie des hommes de notre continent ?

Examinons les obstacles qui peuvent s'opposer à ce que la France entreprenne l'effort nécessaire pour se doter de l'énergie nucléaire.

Avons-nous les savants ? Avons-nous les techniciens industriels ? Avons-nous, enfin, les moyens financiers ?

J'affirme de cette tribune que nos chercheurs, nos savants peuvent supporter toutes les comparaisons avec leurs collègues des autres pays du monde, quels que soient ces pays. Jusqu'à présent — c'est vrai — ils ont travaillé avec des moyens matériels d'une relative pauvreté et, malgré tout, il n'est pas une grande réalisation scientifique qui n'ait bénéficié, d'une façon ou d'une autre, de l'intervention d'un savant français. Plus spécialement en ce qui concerne la recherche atomique, et pour ne pas avoir à entamer une litanie, je citerai un seul nom, celui de la famille Curie. Ce n'est donc pas une question de savoir, c'est une question de moyens.

Encore aura-t-il fallu que nos savants réinventent tous les dispositifs techniques à utiliser dans le domaine nucléaire, parce que ces dispositifs étaient conservés secrets par les membres de ce nouveau Jockey-Club qu'est le club atomique.

Que l'on donne à nos chercheurs des moyens compatibles avec l'importance, pour notre avenir, de l'aboutissement de nos recherches ; que l'on assure à nos techniciens, à nos industries tant la réalisation — c'est très important — de programmes de longue durée, justifiant des investissements considérables, qu'une orientation offrant une faculté d'adaptation permanente de nos usines, nécessaire à cet âge des structures en mouvement qui est le nôtre, et alors l'énergie nucléaire française pourra supporter, elle aussi, la comparaison avec celle des trois pays qui ont actuellement pris une avance considérable.

En vertu de quels vagues principes pourrait-on imposer à la France de subir, dans ce domaine énergétique, la prédominance de l'étranger et lui refuser son droit de concurrence ?

N'avons-nous pas déjà suffisamment souffert de cette permanente sujétion, particulièrement en ce qui concerne le pétrole, lorsque la balance de nos comptes extérieurs marquait un déficit important, principalement dû aux achats indispensables de pétrole effectués en devises dites fortes à l'époque ?

M. Emmanuel Villedieu. Parlez-nous du Sahara !

M. Lucien Neuwirth. L'U. R. S. S. possède déjà ce type d'usine. Les Etats-Unis en ont installé trois à Oakridge, Tabucah et Portsmouth et, aux portes même de l'Europe, l'Angleterre, elle aussi membre de ce nouveau Jockey-Club qu'est le club atomique, réservé sans doute à des nations de noble extraction, en possède également.

Il est vrai que, jusqu'à présent, c'est la livraison par les Etats-Unis de matières fissiles qui a permis à nos chercheurs d'accomplir des réalisations importantes. Mais ces livraisons, ainsi que l'ont souligné hier M. le président Dorey et aujourd'hui M. Claude Roux, sont assorties de conditions telles qu'aucun Etat souverain ne saurait accepter de prolonger cette situation.

Le complexe de Pierrelatte est réellement la clé du développement de notre puissance industrielle de demain. Il permettra aux entreprises de résoudre des problèmes technologiques fondamentaux nécessaires pour pénétrer dans le demain des applications à l'industrie courante des recherches et des découvertes d'aujourd'hui.

Cet effort met en cause toutes les formes de la technique, depuis celles de l'électronique, des impulsions, en passant par celles des compresseurs, des barrières poreuses, pour aboutir aux besoins nouveaux en fait de chaudronnerie, robinetterie, tuyauteries spéciales et étanchéité.

Certes, Pierrelatte est un complexe colossal puisque, dans cette deuxième phase de notre révolution industrielle, seule une grande dimension permet d'exploiter une telle richesse dans les meilleures conditions.

A ce sujet, je me permets de demander à l'Assemblée d'être attentive au point suivant.

Certains estiment — je l'ai entendu dire ici — qu'il est pour le moins prématuré de décider la construction de quatre usines, l'usine basse pour l'enrichissement à 2 p. 100, l'usine moyenne pour l'enrichissement à 6 p. 100, l'usine haute pour l'enrichissement à 25 p. 100, et enfin l'usine très haute pour l'enrichissement à 92 p. 100, étant entendu que la seconde usine ne serait mise en chantier qu'à l'entrée en activité de la première, et ainsi de suite.

Cette objection tient particulièrement au fait, sur lequel j'appelle votre attention, que, jusqu'à présent, à l'exclusion de la bombe H, qui exige un uranium particulièrement riche, l'énergie nucléaire ne nécessite, par exemple, pour la propulsion des navires, qu'un uranium enrichi à 6 p. 100.

Mais, faisons un retour vers le passé.

Lorsque furent installées les premières raffineries de pétrole, leur but était exclusivement de nous donner de l'essence ordinaire destinée à alimenter — ce qui était nouveau à l'époque — les moteurs à explosion. Très vite on s'est aperçu que les progrès réalisés dans des industries parallèles exigeaient la production d'essence à haut degré d'octane, notamment pour les avions.

Et nous savons qu'aujourd'hui 70.000 tonnes de ce pétrole destiné initialement à fournir de l'essence ordinaire nous permettent, au sortir d'une raffinerie moderne, de remplir 120.000 bouteilles de butane; d'alimenter en carburéacteur une Caravelle pour faire dix fois le tour de la terre; de faire le plein d'essence de près de 500.000 automobiles de 7 CV; d'approvisionner 1.550 autobus parisiens en gas-oil pendant quatre mois; de fournir le bitume de 16 kilomètres de route nationale; de produire, en outre, 5.800 tonnes de produits pétroliers divers, dont d'innombrables produits chimiques de synthèse: fibres textiles, solvants, détergents, matières plastiques; de chauffer pendant un an une ville de 15.000 habitants; d'éclairer pendant le même temps une ville de 100.000 habitants.

Cela signifie qu'il y a une interdépendance complète des techniques, une imbrication de plus en plus grande des disciplines scientifiques et de leurs applications. C'est à la fois la rançon et la cause du progrès; nous ne pouvons pas à l'heure actuelle rester en deçà.

J'en arrive aux principes et aux problèmes de financement.

A la Libération, le gouvernement de la République, amorçant une révolution trop vite interrompue, a décidé de nationaliser les sources d'énergie, estimant, d'une part, que là était la clé de notre expansion et, d'autre part, que l'on ne pouvait, dans notre démocratie, laisser à la discrétion de groupes d'intérêts particuliers les nerfs moteurs de notre économie.

Là, en effet, était la clé de notre expansion. Seul l'Etat pouvait consentir les efforts financiers massifs pour assurer leur développement afin de faire face aux demandes de notre industrie permettant à celle-ci — et hier M. le ministre des finances nous le confirmait — de doubler notre production par rapport à 1952, en leur assurant des prix internationaux compétitifs par des tarifs maintenus raisonnables grâce à l'effort de la nation tout entière.

Il s'est trouvé à l'époque, peu de monde pour discuter cet effort. En revanche, chacun s'en réjouit aujourd'hui.

Eh bien, mesdames, messieurs, connaissez-vous le montant de cet effort consenti par la nation tout entière au profit des investissements de la seule Electricité de France ?

De la date de sa nationalisation jusqu'en 1962, il est de 2.691,9 milliards de francs anciens.

Ce chiffre ne tient évidemment pas compte de toutes les infrastructures et des investissements énormes déjà réalisés avant la nationalisation.

Devant les résultats obtenus aujourd'hui grâce à cette seule énergie électrique, y a-t-il quelqu'un de sensé pour dire que ce fut trop cher et que ce fut dommageable pour la nation ?

Y aura-t-il quelqu'un pour marchander à l'énergie de demain ce que l'on a donné à l'énergie d'hier et d'aujourd'hui ?

Certes, il y a l'Europe.

Il est non seulement souhaitable que les Etats européens coordonnent l'ensemble de leur politique énergétique, mais c'est un impératif pour l'Europe d'établir dans ce domaine, comme dans d'autres, une politique commune. Il est indispensable que soit planifiée à l'échelle européenne la production énergétique.

Cependant, il convient de considérer l'Europe comme ce qu'elle est au moment où s'engage ce débat.

Cette Europe-là a-t-elle progressé par rapport à ce qu'elle était en 1956 au moment où la France proposait, mon collègue Roux vient de le rappeler, la construction d'une usine européenne de séparation isotopique, proposition qui fut définitivement repoussée en 1957, ce qui amenait les gouvernements français de l'époque à décider et à choisir Pierrelatte pour l'édification de l'usine française.

Dans son amendement sur l'article 45 du présent collectif, M. Dorey demande à l'Assemblée nationale de différer le vote des augmentations de crédits demandées pour la réévaluation du devis de Pierrelatte de manière à permettre au Gouvernement d'engager des négociations avec les autres pays européens en vue d'obtenir leur participation à cette construction et, compte tenu des résultats de ces négociations, de déposer un projet de loi de programme complémentaire.

M. Marc Jacquet, rapporteur général. Voulez-vous me permettre une brève interruption, monsieur Neuwirth ?

M. Lucien Neuwirth. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général avec la permission de l'orateur.

M. le rapporteur général. Monsieur Neuwirth l'amendement en question est, à l'origine, de M. Dorey, mais, en fait, il émane de la commission des finances.

M. Lucien Neuwirth. Cet amendement a été défendu par M. Dorey avec, d'ailleurs, beaucoup d'éloquence.

Je ne discuterai pas sur le fait qu'il s'agit là de reprendre des négociations qui avaient échoué il y a six ans, mon sentiment personnel étant qu'en effet la construction de l'Europe vaut bien sinon plusieurs messes, du moins des conversations continues et renouvelées.

Que M. Dorey demande au Gouvernement de reprendre des conversations sur ce problème, je suis d'accord avec lui et nombreux seront mes amis à se joindre à nous mais, ce qui ne saurait se concevoir, ce serait de différer le vote des crédits demandés.

Combien de temps prendront ces négociations ? Cinq semaines, cinq mois, cinq ans ? Or l'évolution de notre monde est trop accélérée pour que soient perdus même cinq jours.

En effet, alors qu'entre la découverte de l'effet thermo-ionique et la vente de la première lampe triode il a fallu trente-cinq ans, alors que de la fission de l'atome à la première bombe atomique il a fallu moins de cinq ans, il aura fallu moins de trois ans de la découverte des propriétés du germanium à la vente des transistors.

Les savants ont maîtrisé à peu près toutes les équations, sauf celle qui consisterait à dominer le temps et à allonger la durée des jours qui s'écoulent.

Différer le vote de ces crédits serait augmenter notre retard.

Je dis que nous n'avons pas le droit d'infliger un tel handicap à notre énergie nucléaire, alors que d'autres pays — et à nos portes — ont pris et conservent jalousement une avance déjà considérable.

Ce faisant, c'est à l'Europe toute entière que nous rendons un inestimable service.

Et nous serons nombreux dans cette Assemblée et dans ce pays à nous réjouir de placer le complexe de Pierrelatte dans la corbeille des noces européennes.

Que la question, par la voie du collectif, nous soit mal posée, qu'elle le soit à contretemps, je n'en disconviens pas. Elle est cependant posée dans son urgence, dans ses conséquences innombrables pour notre industrie, notre économie, notre avenir.

En votant les crédits qui nous sont demandés, nous choisissons d'ouvrir toutes grandes les portes de l'avenir à notre jeunesse.

En 1945, nous sommes entrés dans l'âge atomique. Je ne considère pas que l'éclair d'Hiroshima annonçait seulement l'aurore d'une nouvelle civilisation enfantée dans la douleur, mais, au contraire, je pense qu'il marquait le crépuscule de la folie des hommes.

Que nous soyons contraints d'utiliser l'énergie nucléaire pour le meilleur ou pour le pire, l'essentiel, c'est que nous l'ayons en temps utile. Notre vote en décidera ainsi.

Pour un pays, il ne suffit pas de faire la politique de ses moyens ; il faut aussi savoir se donner les moyens de faire sa propre politique. (Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Anthonioz.

M. Mohamed Ahmed. Monsieur le président...

M. le président. Monsieur Ahmed, vous avez bien voulu permuter avec M. Neuwirth. Vous aurez la parole tout de suite après M. Anthonioz.

M. Mohamed Ahmed. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Anthonioz. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. Marcel Anthonioz. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le présent collectif fait une large place aux divers problèmes concernant la navigation aérienne et l'aviation civile en son ensemble. Nous devons nous en féliciter.

Personnellement, je limiterai mes observations aux trois points suivants : la compagnie Air France, les transports aériens, le projet d'avion supersonique.

La compagnie Air France a fait l'objet de deux décisions importantes, l'une concernant l'augmentation de son capital social, l'autre l'ajustement de sa subvention.

Le capital social, fixé à 10 milliards d'anciens francs en 1948, est demeuré inchangé depuis lors. Il est prévu une augmentation de 400 millions de nouveaux francs.

La compagnie a effectué des investissements dont le montant, fin 1961, représente environ 2 milliards de nouveaux francs. Le financement de ces investissements, compte tenu de leur importance, de la faiblesse des ressources propres de l'entreprise, a été effectué en grande partie par l'emprunt.

Je signale que la dette subsistante — soit près de 1.181 millions de nouveaux francs — représente près de douze fois le montant du capital social. Une telle situation a eu pour effet d'obérer lourdement la trésorerie d'Air France, tant au titre de l'amortissement des emprunts que des charges d'intérêt devenues très élevées.

Au total, ces charges représentaient 150 millions de nouveaux francs en 1961. Ce chiffre est à mettre en regard des recettes d'exploitation qui, pour la même année, ne dépassaient guère 1.400 millions de nouveaux francs. L'augmentation de capital proposée doit permettre d'alléger d'une façon substantielle les charges financières d'Air France et de lui donner un capital social plus en rapport avec son chiffre d'affaires. Elle s'analyse pour une partie, 300 millions de nouveaux francs, comme une dotation en capital gagée par le remboursement anticipé des prêts consentis par le F. D. E. S. Les 100 autres millions de nouveaux francs représentent un apport d'argent frais.

Quant à l'ajustement de la subvention de l'Etat à la compagnie Air France, soit 21.430.108 nouveaux francs, il procède du contrat aux termes duquel l'Etat couvre à 90 p. 100 le déficit d'exploitation des lignes internationales gérées par Air France. Le contrat reçoit exécution au titre de la régularisation des exercices 1960 et 1961.

S'agissant du transport aérien, il convient de regretter que le collectif n'ait pas concrétisé les assurances données par le Gouvernement au sujet d'Air-Inter. La nécessité d'une desserte aérienne métropolitaine a été suffisamment reconnue en même temps que sont apparues les difficultés considérables que rencontre Air-Inter, compagnie qui est chargée de cette mission.

Les dispositions actuelles qui font obligation aux collectivités communales et départementales intéressées par une desserte intérieure de participer lourdement aux frais d'exploitation des lignes considérées ne sont pas rationnelles et, de plus, sont incompatibles avec l'équilibre des budgets des collectivités intéressées. L'Etat se doit de prendre en cette initiative et en cet aménagement une large part.

C'est pour cela — et je regrette, à cette occasion, l'absence, toute passagère, sans nul doute, de M. le ministre des finances mais je suis persuadé que M. le ministre des armées voudra bien lui transmettre, avec son approbation personnelle, mes observations — qu'il me faut rappeler les assurances que M. le ministre des finances avait données lors de la discussion du budget de l'aviation civile au Sénat. Elles portaient engagement de faire figurer dans le budget en cours une ligne « mémoire » intitulée « Subvention de l'Etat à la compagnie Air-Inter », ce qui était l'assurance de cette participation de l'Etat à la gestion d'Air-Inter.

En l'état de l'exploitation de notre desserte intérieure, compte tenu de la nécessité de tout mettre en œuvre pour permettre à notre pays d'être doté en temps opportun d'un réseau aérien métropolitain, il eût été souhaitable de prévoir au collectif l'inscription de la subvention dont le ministre des finances avait bien voulu, au nom du Gouvernement, admettre et confirmer le principe.

La décentralisation industrielle du pays exige un effort afin de faciliter l'accès de chacune de nos provinces.

M. le rapporteur général. Très bien !

M. Marcel Anthonioz. Un autre point sur lequel j'appelle spécialement l'attention du Gouvernement est l'insuffisance de notre infrastructure aéronautique, évoquée une fois de plus à propos des récents accidents survenus aux « Boeings ».

Le progrès technique très rapide oblige sans cesse à améliorer, à développer l'infrastructure aérienne, qu'il s'agisse des installations au sol ou des installations nécessaires à la navigation aérienne.

M. le rapporteur général. C'est évident.

M. Marcel Anthonioz. Un effort considérable a été fait mais il ne faut pas être en retard, ne serait-ce que d'une année ou deux, sur le développement nécessaire de notre infrastructure, sous peine de risquer des accidents très graves.

Ainsi donc, le Gouvernement a le choix entre deux solutions : ou bien il maintiendra à leur niveau actuel les travaux d'infrastructure et, dans ce cas, il conviendrait peut-être de ne pas autoriser le trafic des quadricoptères sur certains aérodromes insuffisamment équipés ; ou bien il estimera indispensable que des populations éloignées continuent à bénéficier de moyens de liaison rapides avec la métropole et, dans ce cas, il conviendra certainement d'accroître l'effort actuel dans le domaine de l'infrastructure.

La politique, à cet égard, doit être immédiatement définie. La sécurité du transport aérien est à ce prix.

Aménager les conditions d'utilisation des appareils par des moyens propres à l'évolution des techniques est une chose indispensable mais elle ne prendra son véritable sens que si, parallèlement à cette action, tous efforts sont faits en faveur de la formation des pilotes. Le collectif témoigne d'un nouvel effort en ce sens et nous nous en réjouissons.

En revanche n'ont pas été retenues les mesures réclamées en vue de favoriser l'aviation sportive et légère, notamment d'intensifier l'aide à l'intention du vol à voile.

M. René Laurin. C'est bien dommage !

M. Marcel Anthonioz. Monsieur le ministre, nous nous permettons de vous rappeler nos préoccupations et suggestions en ce domaine et de vous redire combien nous souhaitons que le budget de 1963 en tiennne largement compte et de façon effective.

Il reste un point important que j'évoquerai en quelques mots.

Nous avons, en novembre dernier, dit nos regrets quant au retard apparaissant dans notre action en faveur de l'avion supersonique.

Le collectif comporte à cet effet, pour autorisations de programme, une somme de 122 millions de nouveaux francs et un engagement de crédits pour un montant de 28.160.000 nouveaux francs.

Cela témoigne d'une excellente intention. Celle-ci se devra d'être poursuivie dans le cadre des budgets de 1963, 1964 et 1965.

En engageant les travaux relatifs à l'avion supersonique, le Gouvernement s'inspire des préoccupations que le IV^e plan avait faites siennes. Il s'agit d'une opération à laquelle seraient associées les industries françaises et anglaises. Aux considérations de prestige, dont l'importance a été démontrée par le succès dans l'opinion publique, de la réalisation Caravelle, s'ajoutent en faveur de la participation française à la construction d'un appareil civil supersonique des raisons d'ordre économique et social.

La France doit, en effet, s'efforcer de maintenir le potentiel de l'industrie de pointe que constitue l'industrie aéronautique. Par le nombre d'heures de travail dont elle est génératrice, l'industrie aéronautique joue également un rôle important sur le plan social en assurant un emploi à 80.000 personnes environ.

À cet égard, seul le lancement d'une opération de l'ampleur de l'avion supersonique est de nature à éviter que ne s'abaisse trop sensiblement le niveau de l'emploi dans cette branche de l'industrie.

La perspective d'un débouché commercial intéressant permet d'espérer que ce but pourra être atteint.

Sur la base des besoins prévisibles vers 1970 dans l'ensemble du monde occidental, le nombre d'appareils qui pourra être placé à cette date sur le marché peut être évalué à 330. L'expansion ultérieure du trafic augmentera ensuite ce chiffre de 40 environ par an.

L'ampleur des programmes à réaliser a fait apparaître la nécessité de rechercher une collaboration avec une ou plusieurs nations intéressées par la production des appareils civils supersoniques, cette collaboration devant permettre, d'une part, d'alléger la charge financière de l'opération, d'autre part, de trouver à l'étranger les réacteurs destinés à équiper les avions supersoniques, réacteurs qui n'existent pas en France.

À ce sujet, je voudrais, messieurs les ministres, vous dire notre amertume, voire notre inquiétude, à l'annonce d'une récente décision prise par un homme dont l'action, associée à celle de techniciens exceptionnels, a permis d'affirmer l'extraordinaire réussite de la technique française.

M. René Laurin. Très bien !

M. Marcel Anthonioz. Personne, en effet, dans le monde ne saurait contester les succès de la Caravelle. (Applaudissements.)

M. René Laurin. Très bien !

M. Marcel Anthonioz. La démission du président de Sud-Aviation est, quant à l'initiative, l'affaire de l'intéressé. Par contre, ce qui suscite notre émotion, ce sont les raisons réelles ou non qui ont été invoquées.

On sait qu'à la suite d'entretiens entre les gouvernements français et anglais un comité industriel franco-britannique avait

été institué pour mettre à l'étude ce premier moyen courrier supersonique du monde, capable de voler à plus de deux fois la vitesse du son.

La France, qui fut à l'origine de cette coopération, pouvait espérer trouver là le moyen, au terme d'études et de réalisations poursuivies en commun avec les Anglais, de franchir une nouvelle et décisive étape en faveur de Super-Caravelle.

Quant aux responsables de Caravelle, ils souhaitaient trouver dans cette action en commun la possibilité d'apporter le fruit d'une expérience confirmée et le bénéfice d'une incontestable réussite. En contrepartie, messieurs les ministres, ils aspiraient au droit bien légitime de revendiquer la constance dans la responsabilité essentielle de l'entreprise. Cela procède d'un jugement objectif des faits passés et présents et répond aux exigences et impératifs d'un succès à venir qui ne peut être que le fruit d'une action commune poursuivie dans le prolongement et la continuité d'une même responsabilité de direction.

Il n'est que trop évident que l'alternance en ce domaine serait préjudiciable à l'œuvre entreprise et qu'au surplus elle serait désobligeante pour ceux qui sont à l'origine d'une réussite ayant permis à la France de prendre le tout premier rang dans ce domaine. (Applaudissements.)

La décision du président de Sud-Aviation, à l'action duquel il me plaît de rendre ici hommage (Nouveaux applaudissements), semble indiquer que la conception du Gouvernement est différente.

Je regrette, au moment où je soulève ce problème, l'absence au banc du Gouvernement de M. le ministre des travaux publics. À la commission des finances, en effet, M. le ministre des finances m'a déclaré que cette question n'était pas de sa compétence mais de celle de son collègue des travaux publics et je vous demande, monsieur le ministre des armées, d'être notre interprète auprès de ce dernier pour lui dire combien nous souhaiterions être rassurés sur ce point.

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Monsieur Anthonioz, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marcel Anthonioz. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des armées, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des armées. Je m'associe très volontiers, au nom du Gouvernement, à l'hommage que l'orateur vient de rendre à M. Hérel qui a présidé, et très bien présidé, la compagnie Sud-Aviation. (Applaudissements.)

M. Marcel Anthonioz. J'eusse souhaité, monsieur le ministre, que, vous associant à cet hommage, vous nous apportiez l'espoir que notre souhait sera exaucé et que sera assurée la continuité de notre politique en vue de la création de l'avion supersonique.

Nous tenons à ce que nos partenaires dans cette affaire conviennent de notre position, de notre acquis, des avantages que cela représente, et qu'ils admettent l'autorité que cela confère.

Nous souhaitons aussi et surtout qu'intervienne en l'occurrence une collaboration loyale et véritable et non une association à laquelle certains participeraient avec le seul souci d'assurer le succès de leur pavillon et la défense de leurs intérêts au détriment des intérêts de la France et surtout de son industrie aéronautique.

Pour nous, le moyen-courrier supersonique typé est le Super-Caravelle tel que ses caractéristiques ont été précisées et dont la maquette fut présentée au Bourget, et appréciée.

En toute logique, il appartient aux responsables, c'est-à-dire aux réalisateurs de Caravelle et à Sud-Aviation, de demeurer en quelque sorte les maîtres de l'œuvre et, partant, il est du rôle de la France d'affirmer la permanence de son autorité et de son orientation, dans les études et les travaux entrepris à cet effet. (Applaudissements.)

J'ajoute d'ailleurs — sur ce point également je serais très heureux de connaître le sentiment du Gouvernement — que si les crédits inscrits à ce titre par le Gouvernement français sont relativement modestes, je n'ai pas connaissance que, à ce jour, le gouvernement anglais ait concrétisé sa participation financière.

J'enregistre, monsieur le ministre des armées, votre signe d'acquiescement, qui malheureusement confirme un fait que l'on ne peut que déplorer.

Pour conclure, je crois devoir rappeler que le montant considérable des investissements à prévoir pour l'avion supersonique souligne combien indispensable est la coopération internationale. Celle-ci s'impose certes entre la France et l'Angleterre, mais il faut également penser à la nécessaire adhésion des Etats-Unis dans la négociation en cours, afin que, dans le monde libre, un investissement aussi coûteux que la création et le lancement d'un avion supersonique se place sous le signe de la coopération et non sous celui de la compétition.

La France veut coopérer, sérieusement, loyalement. Nous nous devons de veiller à ce qu'elle ne soit pas surprise dans sa bonne foi ni, au terme de son effort, dupe et victime d'une compétition qui serait alors aussi fâcheuse que déplacée. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Mohamed Ahmed.

M. Mohamed Ahmed. Messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est la première fois que je prends la parole à cette tribune. Vous comprendrez aisément mon émotion; je vous demande donc d'être indulgent pour moi si mon exposé n'est pas aussi brillant que celui d'un orateur chevronné. (Applaudissements.)

A différentes reprises, mon prédécesseur M. Saïd Mohamed Cheikh et mon collègue M. Saïd Ibrahim ont appelé l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur la situation administrative, financière et économique de l'archipel des Comores. Je ne vais pas aujourd'hui répéter tout ce qu'ils ont exposé ici et qui est certainement encore présent à la mémoire de beaucoup d'entre vous. Je me permettrai simplement de donner un rapide aperçu historique des Comores et de décrire brièvement la situation de notre territoire, en demandant l'appui de l'Assemblée pour obtenir que le Gouvernement veuille enfin s'y intéresser sérieusement et mettre en œuvre les moyens nécessaires à son amélioration.

L'archipel des Comores, qui s'était placé volontairement sous la protection de la France au XIX^e siècle, a été rattaché à Madagascar en 1912 sans que la population ait été appelée à faire connaître son sentiment à ce sujet. Ce rattachement, qui a duré plus de trente ans, a pris fin en 1957. Pendant toute cette période, notre pays a été traité en parent pauvre par les autorités de la Grande Ile. Au moment où la séparation s'est produite, l'équipement administratif était quasi inexistant. Il y avait très peu d'écoles, peu d'installations sanitaires, pas de routes, pas de terrains d'aviation.

D'autre part, après la prise de possession des Comores par la France, de grosses sociétés de colonisation s'y sont établies pour l'exploitation des terres, qu'elles ont occupées souvent sans tenir compte des intérêts bien compris des populations locales. Comme pour beaucoup d'entreprises capitalistes établies outre-mer, cette exploitation avait pour unique objet l'obtention de profits substantiels. La formation des paysans a été négligée. L'enseignement professionnel est inexistant.

L'archipel des Comores n'est pourtant pas dépourvu de possibilités de développement. Son économie, fondée sur l'agriculture, peut être développée et améliorée sensiblement. Son potentiel humain est intéressant. La conjoncture pour le développement du tourisme est très favorable.

Je me plais à reconnaître que, depuis une décennie, un effort a été fait par le Gouvernement pour améliorer la situation qui était — et qui demeure — lamentable dans beaucoup de domaines. Mais cet effort n'a pas été à la mesure de l'importance des problèmes à résoudre. Les différentes missions parlementaires et gouvernementales qui se sont succédé aux Comores ont constaté cette situation et en ont tiré des conclusions. Permettez-moi de faire état de quelques-unes des conclusions de la mission envoyée en octobre 1961 — c'est la dernière en date — par la commission des lois constitutionnelles. Son rapporteur, M. Dubuis, à l'objectivité duquel je rends hommage, écrivait :

« Le peuple comorien est sûrement très attaché à la France. Notre collègue Saïd Mohamed Cheikh a dit récemment : « C'est la communauté franco-musulmane la plus valable, la plus durable et la plus honnête ». Nous le croyons aisément, car nous n'avons entendu aucun fausse note. »

M. Dubuis poursuit :

« Mais les bonnes paroles de la France ne suffisent pas et les crédits ouverts sont minimes. Le budget de cette année a encore apporté de trop maigres satisfactions puisque la subvention passe de 214 millions d'anciens francs à 254 millions seulement. Il en résulte une absence complète d'équipement. Les techniciens manquent, et plus encore les médecins, qui ne sont que sept au

total, détachés du service de santé militaire, et trois Comoriens sortis de l'école de médecine de Tananarive. On peut imaginer l'écrasante tâche qui leur incombe. C'est pourquoi la mission tient à leur rendre un hommage spécial.

« Il n'y a que six postes de magistrat pour les juridictions de première instance et le tribunal supérieur d'appel. Le taux de scolarisation des enfants n'est que de 12 p. 100 et, sur 83 classes ouvertes, 20 restent sans maître. Il n'existe qu'un petit collège d'enseignement général. Les bourses pour la France sont trop rares. Les bâtiments administratifs sont dérisoires. Le pauvre cadi de Moroni siège dans une échoppe obscure et l'assemblée territoriale ne sait trop où se réunir.

« L'amertume est d'autant plus grande que les Comoriens de Zanzibar reviennent se vanter d'avoir des bourses pour envoyer leurs enfants à Londres. Elle s'accroît encore à l'égard des Malgaches, qui reçoivent de nous une aide spectaculaire. Au moment du référendum, on avait parié sur la France et cru que l'appui financier serait d'autant plus grand que les liens avec la métropole seraient plus étroits. Les Comores sont restées fidèles et c'est cependant la République de M. Tsiranana qui recueille les fortes subventions. La déception est si grande que l'on peut parler d'un véritable complexe de Madagascar. »

M. le rapporteur concluait ainsi :

« La délégation se trouve dès lors en mesure de faire quelques constatations et de formuler quelques conclusions.

« Ces constatations sont au nombre de trois : premièrement, le peuple comorien se montre attaché à la France et il n'y a pratiquement pas de discordance sur ce point; deuxièmement, le problème institutionnel est important puisqu'il touche la dignité du peuple comorien; il est facile de lui donner une solution; troisièmement, mais le problème le plus grave et le plus difficile à résoudre est d'ordre économique et social. Ce pays doit, pour se développer, obtenir un équipement sur le plan humain — écoles, médecins — et sur le plan matériel : routes, eau, électricité, liaisons aériennes, installations portuaires. Une répartition plus équitable des terres devrait être envisagée et des cultures vivrières devraient être largement développées. »

Pour cela, il convient d'écarter des couloirs de certains ministères les représentants des sociétés trop intéressées à maintenir des sujétions anachroniques. Le devoir de l'Etat est de s'affirmer, à leur égard, avec autorité.

Les représentants des Comores à Paris ont, à différentes reprises, tiré la sonnette d'alarme. Ils ont été reçus très cordialement par les plus hautes autorités de la métropole. Des assurances formelles leur ont été prodiguées, laissant espérer un intérêt croissant de la France pour la population comorienne qui, si elle se trouve loin de la France par la distance, ne l'est cependant pas par l'attachement.

Mais, jusqu'à présent, les promesses et les bonnes paroles n'ont pas été suivies par des réalisations concrètes importantes, de nature à modifier rapidement la situation décrite. Nous enregistrons avec amertume un écart de plus en plus grand entre l'aide que reçoivent nos voisins devenus indépendants et celle qui nous est accordée. Voici, pour illustrer ce que j'avance, quelques chiffres relevés dans la presse malgache :

En 1961, Madagascar a perçu 1.963 millions de francs C. F. A. de subventions au titre du Fonds d'aide et de coopération et plus de 2 milliards de francs C. F. A. de subventions d'équilibre. La Grande Ile a obtenu la prise en charge par la métropole, en 1961, de 300 stagiaires et étudiants formés en France. L'Amérique, Israël et l'Allemagne fédérale lui ont offert, de leur côté, de nombreuses bourses pour ses ressortissants. Le gouvernement de l'Allemagne fédérale lui a accordé un prêt de 1.500 millions de francs C. F. A. Le gouvernement des Etats-Unis lui a fait don d'un important matériel routier, et j'en passe.

A la suite d'une visite qu'il a effectuée récemment en France, le ministre de l'éducation nationale de Zanzibar a obtenu l'attribution d'un certain nombre de bourses pour les ressortissants de son pays. Or, à l'heure actuelle, il n'y a en France aucun étudiant comorien dont la bourse soit payée par la France, malgré les nombreuses démarches que nous avons entreprises à ce sujet.

Telle est, mesdames, messieurs, la situation dans laquelle se trouve placée une population qui, en maintes circonstances, a témoigné de façon concrète son amour et son dévouement pour la France.

Messieurs les ministres, dans le projet de loi de finances rectificative en cours de discussion, un crédit de 500.000 nouveaux francs a été inscrit pour les Comores. Je ne ferai pas

de commentaires sur la modicité de cette somme eu égard aux demandes présentées par le Gouvernement comorien et qui s'élevaient à 23.700.000 nouveaux francs. Je sais que le ministère des finances est assailli de nombreuses demandes qu'il est impossible de satisfaire complètement. Mais ce n'est pas, à mon avis, une raison suffisante pour toujours refuser à l'archipel des Comores les crédits qu'il sollicite pour assurer son équipement administratif et améliorer les conditions d'existence de ses habitants.

En conclusion, je demande instamment au Gouvernement de bien vouloir mettre rapidement à la disposition des autorités comoriennes les moyens nécessaires pour faire sortir l'archipel des Comores de l'ornière où il se trouve. Il aura œuvré ainsi pour le rayonnement de la France dans cette partie du monde où sont situées les îles Comores, et même dans les autres pays musulmans où la France, avant la guerre de 1939, avait la réputation d'être la grande amie de l'Islam. (*Applaudissements.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Gaston Palewski, ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Mesdames, messieurs, je voudrais examiner devant vous les raisons pour lesquelles le Gouvernement vous demande l'autorisation d'engager 200 millions de nouveaux francs en 1962 pour la construction de l'usine de Pierrelatte.

Cette autorisation saurait-elle être différée sans les plus graves inconvénients ? Mesdames, messieurs, je ne le pense pas. En effet, Pierrelatte répond à une nécessité nationale. C'est de notre vocation de puissance atomique que découle la production de l'uranium 235.

Dès 1945, vous le savez, le Gouvernement provisoire de la République posait en principe — aucun des Gouvernements qui lui ont succédé ne l'a démenti — que l'existence en tant que puissance dans le monde actuel dépendrait de la maîtrise qu'une nation saurait acquérir sur cette forme d'énergie.

Au prix d'un immense effort, grâce à beaucoup d'ingéniosité, avec moins de moyens que ceux des organismes analogues de l'étranger, les gouvernements successifs ont doté la France d'un imposant équipement et fait d'elle la quatrième puissance de l'atome.

Mais la poursuite de cette mission, l'exploitation rationnelle des connaissances et des techniques acquises, l'extension de notre rayonnement à l'étranger exigent que nous ne négligions aucune des grandes voies qui s'ouvrent à l'énergie atomique. En manquer une serait gaspiller une part de capital acquis. Or l'uranium 235 est une des voies que nous devons nécessairement emprunter.

Vous savez tous ce qu'est l'uranium 235. C'est la seule matière fissile fournie par la nature. L'homme a pu, par transmutations, en produire deux autres, le plutonium et l'uranium 233, mais l'exploitation industrielle de cette dernière n'est pas encore possible.

Restent le plutonium, que nous produisons déjà, et l'uranium 235. Nous ne pouvons pas nous contenter du plutonium en raison de son caractère éminemment toxique, de son manque de propriétés métallurgiques, de sa tendance à se charger d'un isotope nuisible, le plutonium 240. Mais surtout le problème ne se pose pas en termes de choix. Il ne s'agit pas d'opter pour le plutonium ou pour l'uranium 235, il s'agit de s'assurer qu'aucune des possibilités offertes par les deux voies ne sera négligée.

Or, l'uranium 235 qui est un isotope rare, que l'on trouve dans l'uranium naturel à raison de 7 p. 1000 et dont la séparation exige de délicates opérations industrielles, présente des avantages auxquels nous ne saurions renoncer sans hypothéquer lourdement l'avenir. Bien entendu, il présente une utilité militaire certaine. Il n'est pas contestable que c'est pour cette raison, entre autres, que nous avons décidé de construire l'usine de Pierrelatte. Mais il reste que, dans le domaine atomique plus encore que dans les autres branches de la technique, les progrès militaires et les progrès civils sont indissociables.

L'uranium 235 — ou plutôt l'uranium enrichi — n'est pas seulement utile à des fins de défense nationale. Son avantage essentiel consiste en ce qu'il permet de réduire la taille des réacteurs et, par conséquent, de les affecter à des emplois auxquels les réacteurs à uranium naturel ne peuvent prétendre.

Il en est ainsi, par exemple, de la propulsion des navires par l'énergie atomique, qui exige un enrichissement de 4 à 6 p. 100 pour les navires de surface, mais allant jusqu'à plus de 90 p. 100 pour les sous-marins. De même l'uranium enrichi à 90 p. 100 ou davantage est indispensable au fonctionnement des centrales qui utilisent le cycle du thorium, aux réacteurs prototypes à haute température, aux réacteurs de recherche les plus modernes.

Il est également certain qu'à côté du plutonium, l'uranium enrichi à proportion de 30 à 60 p. 100 sera utilisé pour le démarrage des réacteurs dits à neutrons rapides.

Même dans le domaine des grandes centrales, la concurrence reste très ouverte entre les réacteurs à uranium naturel et les réacteurs à uranium enrichi. Plusieurs centrales, aux Etats-Unis, en U. R. S. S., en Allemagne, en Italie, en Belgique, utilisent le combustible enrichi. Dès à présent, l'uranium enrichi est indispensable à la fabrication des centrales de faibles dimensions et de puissance moyenne, par exemple pour l'alimentation de bases lointaines et isolées.

Sans parler enfin de l'époque, encore lointaine, où la propulsion nucléaire sera appliquée aux vaisseaux de l'espace, il faut citer la possibilité, actuelle celle-là, de placer à bord des satellites de petits réacteurs à uranium très enrichi, de la taille d'une marmite de cuisine, qui fournissent l'énergie nécessaire aux diverses opérations de bord. De tels réacteurs sont indispensables par exemple pour les satellites de météorologie ou de télécommunications.

Dans ces conditions, il serait illusoire et imprudent de choisir entre le plutonium et l'uranium enrichi, alors que le choix est impossible et que, dans certains cas, l'uranium 235 présente des avantages technologiques certains sur le plutonium.

Mesdames, messieurs, rappelons-nous le passé ! En 1900, pour la première fois, une voiture automobile française, la *Jarrais-Contente*, a atteint la vitesse de 100 kilomètres à l'heure. C'était une voiture électrique. Quelques années plus tard, ce record lui fut ravi par une voiture à vapeur. Quelle serait la situation de l'industrie automobile française si elle avait concentré ses efforts sur ces deux types de voiture et négligé les possibilités du moteur à essence ?

Nous sommes aujourd'hui, toutes proportions gardées, dans une situation comparable.

C'est là ce que M. Dorey, dans son remarquable rapport, a reconnu en indiquant qu'il était nécessaire que la France produisît de l'uranium enrichi dès qu'elle en aurait la possibilité économique.

D'aucuns, mesdames, messieurs, nous reprochent de venir bien tard après d'autres puissances. On fait valoir que cette matière fissile se trouve aux Etats-Unis à moindre prix. On stipule au surplus une association préalable des pays européens.

A ces interrogations, il nous faut donner une réponse claire.

Oui, nous devons produire l'uranium enrichi même si nous arrivons tard, même si les prix américains sont plus bas et même s'il est très souhaitable d'agir en commun avec nos partenaires européens.

Nous venons tard parce que, jusqu'en 1955, seule la voie de l'uranium naturel et du plutonium nous était ouverte, faute de matières premières et de moyens financiers suffisants. Mais nous ne venons pas trop tard. Trois pays seulement, dans le monde, enrichissent l'uranium. Il y a place pour la France.

Les usines américaines produisent à moindre prix ? C'est vrai. Mais jusqu'en 1956, les Etats-Unis refusèrent de vendre un gramme d'uranium enrichi, sauf à l'Angleterre. Cette rigueur s'est progressivement desserrée depuis lors. Nous pouvons acheter de l'uranium enrichi aux Etats-Unis, mais pour certains usages seulement — on le rappelait tout à l'heure — et sous réserve de contrôles très stricts. Il est au surplus bien peu probable que nous trouvions aux Etats-Unis la matière première nécessaire au développement et à l'exportation d'une technique française des centrales à uranium enrichi.

Dans ce domaine comme en tant d'autres, nous découvrons que la clé d'une coopération véritable, fondée sur l'égalité des droits, réside dans l'acquisition préalable de l'autonomie.

Certes, nous aurions eu avantage à enrichir l'uranium de concert avec nos partenaires européens. Nous l'avons souhaité,

jusqu'à présent, vous le savez, mais nos espérances sont restées sans écho. En février 1956, à notre initiative, un syndicat d'études est créé. Il associe aux représentants de notre pays ceux des Six, plus le Danemark, la Suède et la Suisse. Après deux ans de travaux et d'efforts, il nous fallut constater qu'il était impossible d'obtenir l'accord des participants, pour des raisons d'ordre technique aussi bien que politique.

Il ne nous restait plus, pour le moment, qu'à procéder seuls. Cette solution avait d'ailleurs été envisagée à l'avance. Je n'en veux pour caution — c'est une caution bourgeoise — que M. Maurice Faure qui déclarait devant le Sénat, le 23 juillet 1957 :

« Si nous n'aboutissons pas, le Gouvernement prendrait alors l'initiative d'une usine nationale de séparation des isotopes et bien entendu, pour des fins de défense nationale, d'une usine de surenrichissement ».

Quelques mois plus tard, le chapitre était clos. Définitivement ? Il est impossible de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. Ce qui est certain, c'est que si un jour l'idée d'une usine européenne de grande taille devait renaître — ce que nous continuons à espérer — nous serions bien placés, grâce à l'expérience acquise à Pierrelatte, pour assurer le succès rapide de l'affaire.

C'est de cette expérience et de ses vertus qu'il me reste à vous parler.

Mesdames, messieurs, ceux d'entre vous qui l'ont visité peuvent le confirmer : Pierrelatte est une réalisation dont la France pourra être fière.

Nous avons déjà, pour l'essentiel, surmonté les difficultés considérables de l'entreprise ; nous connaissons son coût, appréciable certes, mais qui n'est pas insupportable pour notre économie et nos finances et qui a pour contrepartie de grands avantages économiques.

Le seul procédé industriellement exploitable est celui de la diffusion gazeuse, malgré les difficultés techniques qu'il soulève. Il consiste, vous le savez tous, à faire passer un gaz, l'hexafluorure d'uranium, à travers les pores d'une paroi appelée barrière. La vitesse de diffusion des molécules étant d'autant plus élevée que leur masse est plus faible, le gaz s'enrichit en isotopes 235 au-delà de la barrière et s'appauvrit en deçà. La différence des poids moléculaires est extrêmement faible. Il faut donc répéter l'opération des milliers de fois pour obtenir de l'uranium 235 presque pur.

L'uranium gazéifié, l'hexafluorure d'uranium traverse ainsi les usines basse, moyenne, haute et très haute. Il s'enrichit à mesure que son débit décroît ; c'est pourquoi les étages de diffusion sont de plus en plus petits. L'enrichissement obtenu est inférieur à 10 p. 100 à la sortie de l'usine moyenne. Il sera supérieur à 90 p. 100 à la sortie de l'usine très haute.

Pour donner une idée de la complexité des opérations à mener à bien, il faut savoir non seulement que les étages sont au nombre de plusieurs milliers, mais aussi que les kilomètres de canalisations que parcourt le gaz doivent être d'une étanchéité absolue, que tous les appareils doivent être protégés contre la corrosion, que la pression doit être maintenue rigoureusement, enfin que des précautions doivent être prises pour éviter, surtout dans l'usine très haute, l'accumulation accidentelle d'une masse critique d'uranium 235.

Ce sont autant de difficultés que nos techniciens ont dû maîtriser et le Gouvernement tient — je suis sûr que l'Assemblée s'y associera — à leur rendre hommage.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les réalisations et les certitudes déjà acquises confirment les espoirs de nos techniciens. Les usines basse et moyenne ne posent plus de problème important. L'usine haute est en cours de définition, son matériel prototype en cours d'essais et les appareillages prototypes de l'usine très haute sont au stade de la conception et des premiers essais. Mais les difficultés les plus redoutables, dues aux conditions dans lesquelles s'opère le très haut enrichissement, seront surmontées grâce à l'entraînement des spécialistes sur les appareils destinés aux usines basse et moyenne.

Tout cela s'accomplit dans des conditions qui, je le pense, sont de nature à satisfaire l'opinion et le Parlement.

Les constructeurs de Pierrelatte ont eu pour politique de confier à l'industrie tout ce qui n'exige pas l'intervention directe du commissariat à l'énergie atomique soit en raison de sa compétence en matière de technique nucléaire, soit pour des raisons de sécurité.

La préférence va en principe à l'entreprise la moins-disante, sauf si des exigences techniques conduisent à déroger à cette règle.

On s'est en outre préoccupé d'éviter la concentration d'une trop grande masse de commandes sur la même entreprise ou le même groupe d'entreprises. On évite ainsi de contribuer au suréquipement de certaines industries, tout en s'assurant une sécurité plus grande quant à l'aboutissement des commandes.

Bien entendu, cette règle doit, elle aussi, subir des exceptions dans les cas où elle pourrait conduire à dispenser des efforts coûteux dans les domaines de l'étude et de l'équipement ou à négliger les exigences de la sécurité. Tel est le cas pour la chaudronnerie destinée à l'hexafluorure d'uranium, le matériel de vide ou les compresseurs.

Les marchés sont examinés et approuvés par une commission de vérification présidée par un conseiller à la Cour des comptes.

C'est conformément à cette politique et sous ces garanties que l'industrie française a été étroitement associée à la réalisation de l'usine de Pierrelatte.

Elle y a énormément appris. Pierrelatte a été pour elle un véritable banc d'essai. Plus de 1.300 chercheurs et ingénieurs constituent sans doute l'équipe la plus nombreuse et la plus qualifiée qui ait jamais été rassemblée en Europe au service d'un grand projet. Il convient d'y ajouter les quelque 700 chercheurs et ingénieurs qui se consacrent à la production de l'hexafluorure d'uranium et à la fabrication des barrières poreuses.

De très grands progrès ont déjà été accomplis, grâce à Pierrelatte, dans les techniques française de la métallographie des alliages légers, de la distillation des fluorures, du fretage des poudres.

Une partie de la chaudronnerie de l'usine est en alliages légers résistant à la corrosion. De tels alliages n'avaient jamais été soudés auparavant en France à l'échelle industrielle et jamais non plus n'avait-on testé avec un tel soin l'étanchéité de ces soudures. L'industrie française, grâce aux équipements spéciaux et aux procédés de fabrication mis au point pour Pierrelatte, a acquis des techniques qui la mettent d'emblée au tout premier rang des réalisateurs de génie chimique des pays du Marché commun.

Avant Pierrelatte, la technique du vide industriel était exclusivement aux mains des Américains et des Allemands. L'usine de séparation isotopique a fait progresser notre compétence dans ce domaine à un point tel que ce sont maintenant nos voisins qui se tournent vers nous pour s'intéresser à nos techniques.

Dans l'industrie des compresseurs insensibles à la corrosion et à paliers étanches, aux applications si nombreuses dans toute la chimie industrielle, les techniciens français, grâce à Pierrelatte, font maintenant autorité à l'étranger.

Dans l'ensemble, un très large secteur de notre industrie, englobant les disciplines les plus diverses, a été stimulé par les problèmes nouveaux et singuliers que pose la diffusion gazeuse. Les progrès réalisés trouvent aussitôt leur emploi dans d'autres applications. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les avantages qu'en tire l'industrie française dans la concurrence européenne et mondiale. Certains aspects de cette situation retiennent d'ailleurs l'attention du Gouvernement.

L'optimisme qu'inspire l'état des travaux sur le plan technique, leurs heureux effets sur le plan économique, ne doivent pas être altérés par l'examen de l'aspect financier de l'affaire. C'est à cela que j'en viens maintenant.

Pierrelatte est une opération dont le coût est sans aucun doute très grand, mais néanmoins raisonnable. La première estimation fut demandée à nos techniciens pour la fin de 1960. Elle aboutit, vous le savez, à un devis d'études et de construction de l'usine de 1.500 millions de nouveaux francs. Un an après exactement, ce même devis passait à 2.900 millions de nouveaux francs. Pourquoi ce doublement ?

La cause principale en est que le devis de 1960 ne pouvait être établi, par la force des choses, que sur des bases essentiellement théoriques, faute d'aucun précédent national et d'aucun renseignement international.

En effet, la période fin 1960-début 1961 coïncida exactement avec celle des études fondamentales sur les unités pilotes. Lorsque le premier devis fut réalisé, les principales caractéristiques de l'usine n'étaient même pas fixées, les essais n'étant pas terminés.

Pour les compresseurs, par exemple — ici je voudrais entrer dans un certain détail, l'Assemblée m'en excusera, mais nous sommes au cœur du problème financier évoqué plusieurs fois dans cette enceinte — il se révéla au cours d'essais que le prototype que l'on croyait le plus prometteur subissait une corrosion suffisamment importante pour entraîner la décomposition de l'hexafluorure d'uranium, ce qui risquait de compromettre toute la production d'uranium enrichi en sortie d'usine. On dut se rabattre sur une autre technique, plus onéreuse. Il apparut aussi que la pression optimale était différente des prévisions théoriques, ce qui entraîna une autre modification des compresseurs.

Pour les corps de diffuseurs et la tuyauterie, on fut forcé, à la suite des essais, et toujours postérieurement au premier devis, d'adopter un alliage sur la métallurgie duquel on n'avait jusqu'alors aucune notion en France.

Les calculs relatifs à la masse critique, c'est-à-dire au danger d'accumulation accidentelle d'uranium enrichi en un point de l'usine, devaient eux aussi être précisés par l'expérience. Dans certains cas, pour les échangeurs par exemple, ils conduisirent à une complication sérieuse des solutions envisagées.

Les dimensions de l'usine basse elle-même dépendaient des essais : c'est ainsi que l'on gagna sur le nombre des étages d'enrichissement, mais que l'on perdit sur les dimensions de ceux-ci.

Enfin, le manque d'informations étrangères et d'expérience dans le cadre national conduisirent à une évaluation trop optimiste des précautions nécessaires à la réussite de ces diverses opérations de fabrication, de montage et d'entretien. Les essais de 1960-1961 se chargèrent, hélas, de corriger cette appréciation.

On s'attendait, on l'a dit souvent, à rencontrer les problèmes que pose une usine chimique de haute qualité. C'est un gigantesque laboratoire qu'il a fallu réaliser à la dimension d'une ou plutôt de quatre usines qui ont chacune les dimensions d'une cathédrale.

Les barrières de diffuseurs, par exemple, au nombre de plusieurs millions, comportent par centimètre carré des milliards de trous infiniment petits et ces trous ne doivent pas s'altérer ou se boucher bien que le gaz d'uranium soit un des plus corrosifs et des plus instables que l'on connaisse. Toutes les surfaces en contact avec ce gaz, qu'il s'agisse des kilomètres de tuyaux, des centaines de compresseurs, des millions de barrières, doivent être nettoyées par des méthodes spéciales agissant à l'échelle moléculaire. L'ensemble de l'usine exige une propreté « quasi chirurgicale ». Les compresseurs doivent tourner à des milliers de tours par minute sur des paliers qui ne peuvent être graissés par aucune des méthodes habituelles. Pour l'ensemble de l'immense installation qui fonctionne à une pression inférieure à la pression atmosphérique, la plus minime rentrée d'air constitue un risque mortel, d'où une nécessité de tenue au vide extraordinaire. Les contrôles de pression, de température, de composition chimique et isotopique doivent être multipliés.

Toutes ces difficultés, évidemment, avaient été prévues qualitativement, mais comment en chiffrer exactement le coût sans expérience ni points de repère ?

L'erreur, si erreur il y eut, fut de ne pas insister assez sur le caractère théorique et, par là, aléatoire du devis de fin 1960.

Le chiffre de 2.900 millions de nouveaux francs devait à son tour être réévalué, mais dans des proportions beaucoup plus modestes. Des difficultés nouvelles, rencontrées notamment pour la réalisation de la chaudronnerie en alliage léger, conduisirent mon prédécesseur, en mars 1962, à un devis réévalué, pour des raisons techniques, à 3.155 millions de nouveaux francs.

Les chiffres que je viens de citer sont établis aux conditions économiques de juin 1960. A celles de juin 1961, on peut estimer que les besoins s'élevaient à 3.400 millions de nouveaux francs pour la construction — avec une marge d'incertitude estimée à 15 p. 100 environ du total, marge due au fait que les études des usines haute et très haute ne sont pas terminées — et à 1.038 millions de nouveaux francs pour les essais et le démarrage.

La dépense est élevée. Certes, mais nous ne pouvons oublier qu'elle représente le prix de notre présence dans un monde où la maîtrise des techniques nucléaires acquiert une importance sans cesse grandissante. Nous devons également songer au service fondamental que nous rendons à l'Europe par les prolongements éventuels de notre initiative.

Cette tâche, digne de la France et qu'il est à son honneur d'avoir entreprise, je ne la pense pas au-dessus de nos moyens.

Pierrelatte ne coûte guère plus cher, nous disent les spécialistes, que l'armement et l'équipement de deux divisions blindées. Et la répartition de la charge sur plusieurs années la rend supportable sans danger pour notre économie et pour nos finances.

Les autorisations de programme accordées par la loi du 23 juillet 1957 et la loi de programme militaire ou 8 décembre 1960 s'élevaient au total à 1.685 millions de nouveaux francs.

Pour compléter ces ressources, le Gouvernement estime nécessaire de solliciter du Parlement de nouvelles autorisations de programme qui permettront, à dater de maintenant, de faire face au devis rectifié dans les conditions que je vous ai dites et dont on peut très raisonnablement espérer, je le répète, que le montant ne réservera pas, à 15 p. 100 près, de fâcheuses surprises.

Le Gouvernement sera en mesure de préciser l'échéancier des engagements lors de la discussion du budget de 1963. Il est en effet normal que le Parlement soit saisi à cette occasion de tous les éléments lui permettant d'apprécier notre politique.

Le projet de loi de finances rectificative pour 1962, qui est actuellement déposé devant vous, comporte l'inscription d'un premier crédit supplémentaire de 200 millions de nouveaux francs en autorisation de programme venant s'ajouter à la dotation de 420 millions de nouveaux francs initialement prévue pour l'exercice en cours.

Si le Gouvernement a jugé opportun d'inscrire cette demande au collectif, c'est parce que les besoins supplémentaires n'ont pu être chiffrés — je viens de vous en exposer les raisons — que depuis peu de temps. Un premier ajustement a paru nécessaire sans attendre la fin de l'année car, pour maintenir le rythme actuel, le total cumulé des engagements au 31 décembre 1962 doit atteindre 1.430 millions de nouveaux francs. Or les autorisations d'engagement accordées de 1957 à 1962 ne s'élevaient qu'à 1.230 millions de nouveaux francs. Si nous nous en tenions là, il faudrait ralentir notre effort, sans aucun profit réel. Il est même probable, pour ne pas dire certain, que le coût total de Pierrelatte serait finalement alourdi par le prix de mesures conservatoires et improductives.

Il me reste à répondre aux inquiétudes exprimées par M. Dorey qui pense que s'amorce un décalage entre la cadence des engagements et celle des paiements.

Jusqu'à présent rien, je le pense, ne donne prise à une telle inquiétude. Au 28 juin 1962, les engagements pris s'élevaient à 1.065 millions de nouveaux francs et les paiements effectués à 621 millions. A cette situation correspond celle des autorisations de programme, qui s'élevaient à 1.230 millions de nouveaux francs pour les engagements et à 746 millions pour les paiements.

Les engagements pris et les paiements effectués sont donc non seulement conformes aux autorisations législatives existantes, mais encore le rythme de consommation demeure normal.

Il est temps de conclure.

J'ai essayé de vous montrer pourquoi la possession de l'uranium 235 était nécessaire à notre pays. J'ai aussi indiqué, chemin faisant, qu'il était impossible de faire un partage, selon le degré d'enrichissement, entre les applications pacifiques et les usages militaires de ce produit, puisque certaines parmi les utilisations civiles les plus prometteuses exigent un haut degré d'enrichissement.

Vous avez vu comment nos techniciens avaient réussi à dominer un problème absolument nouveau et d'une effrayante complexité, pourquoi le devis de l'entreprise, aujourd'hui établi à une assez faible marge d'incertitude près, a traversé une série d'approximations successives correspondant à autant d'étapes dans la maîtrise de ce problème.

L'importance, l'intérêt de l'enjeu imposent que l'on pousse l'œuvre à son terme. Il n'y aurait pas de profit à arrêter la construction à l'usine moyenne, comme certains le suggèrent, car l'économie ne serait que de l'ordre de 800 millions de nouveaux francs. Nous perdriions tous les avantages que nous attendons de l'uranium très enrichi. M. Dorey l'a sagement et courageusement énoncé.

Il ne serait pas plus sage d'interrompre les travaux. Le devis s'alourdirait de frais considérables pour la conservation du matériel et des installations existants. La magnifique équipe réunie autour de Pierrelatte se découragerait dans l'attente ou se disperserait.

M. le rapporteur de la commission des finances estime « qu'il est au moins aussi nécessaire de connaître l'état d'esprit de nos partenaires européens que de connaître le coût exact de l'usine

de séparation des isotopes de Pierrelatte ». Son exhortation s'adresse, est-il besoin de le dire, à un gouvernement déjà convaincu de la nécessité d'organiser en commun la défense du continent européen.

M. Paul Reynaud, président de la commission des finances. Très bien !

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. C'est la France qui, depuis plus d'un an et demi, a pris l'initiative d'ouvrir à ses partenaires une coopération politique dont l'un des objets serait précisément l'organisation de cette défense commune. Nous rencontrons des difficultés, certes, mais nous conservons la volonté arrêtée d'aboutir.

Est-ce une raison pour ralentir notre propre effort ? Allons donc ! Il semble, au contraire, que notre détermination, l'énergie avec laquelle nous poursuivrons par nos propres moyens la réalisation de nos projets nationaux hâteront l'avènement de cette coopération européenne que nous souhaitons tous.

On nous demande encore de présenter une nouvelle loi de programme. Je dois rappeler que nous sommes encore dans la période de validité de la loi de programme du 8 décembre 1960. Les besoins actuels dépassent sans doute les prévisions de cette loi. Je m'en suis expliqué et crois avoir apporté à l'Assemblée les précisions qu'elle est en droit d'attendre.

Pour sa part — ai-je besoin de le dire ? — le Gouvernement est convaincu qu'il est nécessaire d'aller de l'avant, qu'il est impossible de ne pas aller de l'avant.

M. le président. Monsieur le ministre, M. Maurice Faure désirerait vous interrompre.

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. J'accepte volontiers.

M. Maurice Faure. Monsieur le ministre, je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Il y a un instant, alors que j'étais absent de l'hémicycle — ce dont je vous prie de m'excuser — vous avez eu l'occasion de rappeler une déclaration que j'ai faite de cette même tribune il y a déjà cinq ans. J'indiquais en effet que si les pourparlers entrepris avec nos partenaires de la communauté atomique européenne n'aboutissaient pas à un financement commun de l'usine de séparation des isotopes de Pierrelatte, la France n'hésiterait pas à procéder unilatéralement à cette entreprise.

Vous venez à l'instant de dire que notre pays avait pris depuis plus de dix-huit mois l'initiative d'offrir à nos partenaires la voie d'une construction politique communautaire. Permettez-moi, avant les explications que nous aurons certainement l'occasion de donner dans les prochains jours de notre point de vue sur cette question, d'apporter aujourd'hui une seule précision. Il est bien évident que les discussions avec les cinq autres pays membres de l'Euratom en vue d'aboutir à un financement commun de l'usine de Pierrelatte ne peuvent pas être considérées en dehors du contexte politique et militaire dans lequel elles s'inscrivent. Dans la mesure où il s'agit pour la France, par le truchement de l'usine de séparation des isotopes de Pierrelatte, de déboucher sur la construction d'une force nucléaire spécifiquement nationale — ce qui, jusqu'à aujourd'hui, est la politique exprimée par le Gouvernement français — je vois mal comment on aurait pu réussir une pareille négociation.

Si vous voulez partager le financement, c'est que vous voulez partager les responsabilités ! C'est que vous voulez partager la finalité et que vous étendez la communauté à l'ensemble de l'entreprise et pas seulement au règlement de la facture.

Voilà le point précis sur lequel je voulais apporter un élément d'information en spécifiant que ma déclaration faite il y a cinq ans ne s'inscrivait pas dans l'état d'esprit qui a animé, monsieur le ministre, votre propos, il y a un instant, mais dans le cadre d'une politique étrangère qui eût été, sur le plan européen, autrement inspirée. (Applaudissements sur certains bancs au centre, au centre gauche, à droite et à l'extrême gauche.)

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Je remercie M. Maurice Faure de la précision qu'il vient de m'apporter. Je me garderai de pénétrer dans une province qui n'est point mienne. Je voudrais

seulement vous répéter ceci et à quoi, je pense, tous les Français peuvent penser avec fierté : c'est la France qui a pris l'initiative du projet d'union politique de l'Europe. Elle a toujours expressément souligné qu'elle entendait que cette union politique eût ses répercussions dans tous les domaines et, notamment dans le domaine de la défense qui est celui qui nous retient aujourd'hui.

M. Maurice Faure. Dois-je en conclure...

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Je désirerais terminer mon propos.

M. le président. Monsieur Maurice Faure, vous venez de parler avec l'assentiment de M. le ministre. Vous n'avez plus maintenant la parole.

Ne pouvant permettre que s'engage un dialogue, je vous demande de laisser M. le ministre poursuivre son exposé.

M. le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Ainsi, mesdames, messieurs — et je crois que nous nous rejoignons sur ce point — la continuité des convictions et des vues entre les hommes, les gouvernements et les régimes s'est révélée, dans l'affaire de Pierrelatte, remarquable.

Pierrelatte n'est pas une invention récente. M. le président Maurice Faure vient de vous le rappeler. C'est à partir de 1955 que la possibilité de procéder, pour notre propre compte, à la séparation des isotopes de l'uranium s'est fait jour avec une clarté suffisante.

Dès cette époque, le Gouvernement de M. Edgar Faure, au sein duquel j'avais déjà l'honneur de m'occuper des questions relatives à l'énergie atomique, décida de créer un bureau d'études, chargé de construire à Saclay des laboratoires et un hall pour étudier le procédé de la diffusion gazeuse. J'affectai quatre milliards d'anciens francs à cette entreprise.

Puis, sous le gouvernement de M. Guy Mollet, M. Guille étant secrétaire d'Etat à l'énergie atomique, l'ordre d'étudier le pilote n° 1 à Saclay fut donné. De nouveaux crédits furent dégagés en novembre 1955.

En mars 1957, le Gouvernement présidé par M. Guy Mollet décidait de construire l'usine. C'est de cette décision, dont nous sommes les héritiers et les exécuteurs lointains, que décrist la situation, les problèmes et les espoirs que j'ai eu l'honneur de vous exposer.

Le second plan quinquennal de l'énergie atomique, préparé par le Gouvernement de M. Guy Mollet et ratifié par celui de M. Bourges-Maunoury, confirma, au cours de cette même année 1957, la volonté des pouvoirs publics de poursuivre les études et les travaux jusqu'à la construction d'une usine.

Un crédit de 25 milliards d'anciens francs fut affecté à cet usage par la loi du 23 juillet 1957. Les seules questions encore en suspens concernaient la possibilité de construire une usine européenne, d'une part, et le site d'une usine française, d'autre part.

Nous avons vu comment la voie européenne se ferma.

A la fin de 1957, le rapport de MM. Armand, Etzel et Giordani confirmait que les temps n'étaient pas mûrs pour une coopération entre voisins dans un domaine où nous étions plus avancés et, surtout, plus résolus que les autres. Quant au site, il fut choisi, à Pierrelatte, par le gouvernement de M. Félix Gaillard, en avril 1958. Cette décision fut confirmée par la commission consultative interministérielle qui déclara le projet d'utilité publique le 26 août 1958, le général de Gaulle étant président du conseil.

Ainsi, à partir d'avril 1958, il ne restait qu'à confirmer et à exécuter. C'était sans doute le plus difficile. Mais il m'est agréable, maintenant que — je crois pouvoir l'affirmer — nous avons franchi le gué, de souligner la solidarité et la continuité de vues qui nous unissent à nos prédécesseurs, tant il est vrai que lorsqu'il s'agit de l'avenir de notre pays, les hommes de bonne foi et de bonne volonté se rejoignent nécessairement. (Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)

Avant de quitter cette tribune dont j'ai eu la nostalgie pendant quelques années (*Sourires*), je veux d'abord remercier l'Assemblée de la patience avec laquelle elle a bien voulu écouter un exposé aussi aride et aussi rigoureux.

Je veux lui répéter ceci : à Pierrelatte, ce n'est pas seulement pour elle-même que travaille la France. Comment pourrions-nous ne pas demander, comment pourrions-nous ne pas espérer pour cette action l'accord et le soutien de l'Assemblée tout entière ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, les crédits supplémentaires demandés dans le collectif pour la réévaluation des devis de construction de l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte et pour la fabrication de secteurs stratégiques — les engins M. S. B. S. et A. S. B. S. — posent le problème de la réalisation d'une force nationale de frappe.

On a beaucoup parlé de l'usine de Pierrelatte. M. Gaston Palewski vient de nous en faire un exposé fort intéressant et fort documenté.

On a peu parlé des vecteurs stratégiques. Cependant, comme l'a justement remarqué hier après-midi M. le rapporteur de la commission de la défense nationale, le problème des engins est plus déterminant pour l'orientation de notre politique militaire que celui de l'usine de séparation isotopique.

Il faut considérer à part le problème de l'usine de séparation des isotopes de Pierrelatte. Le principe de sa création a été décidé, on vient de vous le rappeler, il y a longtemps déjà, par le Gouvernement de M. Guy Mollet, à une époque où il n'était pas question de la constitution d'une force de frappe nationale. (Très bien ! à l'extrême gauche.)

C'est que la production d'uranium enrichi ne répond pas seulement à des besoins militaires ; elle répond à d'autres impératifs qui sont ceux de la recherche scientifique et des applications industrielles.

Les besoins militaires, la recherche scientifique, les applications industrielles civiles forment un tout, une sorte de tronc commun. Certes, l'uranium enrichi fournit le combustible nucléaire nécessaire à la bombe H. Il fournit également le combustible pour tous les réacteurs de toutes catégories. Dans les techniques nouvelles, ce sont souvent les travaux effectués à des fins militaires qui ouvrent la voie aux applications civiles. Tel a été, dans un passé récent — tout le monde en a le souvenir — le cas de la T. S. F. et de l'aviation.

N'importe quel gouvernement conscient des intérêts de la France, même s'il renonçait à la réalisation d'une force de frappe autonome, poursuivrait la construction d'une usine de séparation isotopique. Il la ferait peut-être plus modeste, mais il la ferait.

En parfaite logique, les dépenses de construction et de fonctionnement de l'usine de séparation isotopique ne devraient pas être incluses dans un budget militaire ; comme la commission de la défense nationale l'a souvent demandé, elles devraient figurer au budget du Premier ministre.

Cela étant dit, il n'en demeure pas moins que, dans l'esprit du pouvoir actuel — M. Gaston Palewski l'a souligné tout à l'heure — la construction de l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte est conçue d'abord dans un but militaire : la fabrication de la bombe H en vue de la constitution d'une force stratégique nationale de frappe.

Les crédits demandés pour les engins soulignent par ailleurs cette volonté d'une manière encore plus nette.

A propos de cette force nationale de frappe, deux questions fondamentales se posent. En premier lieu, sa réalisation est-elle souhaitable ? En second lieu, si cette réalisation est souhaitable, est-elle possible avec les seuls moyens français ?

A mon avis, cette force de frappe française est souhaitable pour deux raisons.

La première raison, c'est que, dans le monde tel qu'il est, une nation ne peut jouer un rôle appréciable dans la politique mondiale et ne peut garantir son indépendance que si elle possède l'arme atomique ; on peut le regretter ; c'est un fait ; nous devons nous y soumettre.

La seconde raison que j'invoque va probablement surprendre et peut-être heurter quelques-uns d'entre vous. Dans le cadre d'un système cohérent de défense de l'Europe, il est souhaitable que la France dispose de l'arme atomique de dissuasion. Il faut, en effet, tenir compte d'une réalité qui s'impose à nous qu'elle plaise ou qu'elle déplaise : il s'agit de la réalité russe.

Derrière les attitudes de commande et de propagande, les Russes, depuis le citoyen le plus modeste jusqu'à celui qui trône au sommet de la pyramide de commandement, tous les Russes éprouvent la crainte millénaire des Allemands. Ils n'admettront jamais une armée allemande dotée de l'arme thermo-nucléaire ni même une organisation européenne militaire pourvue d'armes atomiques si les Allemands y participent.

C'est dans cette perspective que la force de dissuasion française peut s'inscrire dans un système réaliste de défense de l'Europe.

Donc, nous admettons que la création de cette force de frappe nationale est souhaitable. Il s'agit maintenant, et c'est là le nœud du problème, de savoir si elle est possible avec nos seuls moyens français.

La constitution de la force française de frappe a été conçue en deux phases qu'il convient de bien distinguer. La première phase comporte la réalisation de la bombe A avec pour vecteur un avion le Mirage IV. La seconde phase consiste à réaliser la bombe H avec pour vecteur un engin balistique de portée suffisante.

La première phase est en cours de réalisation, on peut même dire qu'elle est en cours d'achèvement. Nous avons la bombe A. Les expériences de base ont été effectuées avec succès. Nous sommes maintenant assurés de pouvoir passer au stade de la fabrication, nous sommes sûrs de pouvoir surmonter les difficultés techniques qui se présenteront, nous pouvons fixer dès maintenant des délais et des prix.

La France aura son stock de bombes A dès 1963 ou 1964 au plus tard.

Le vecteur est un avion, le *Mirage IV*, dont les techniciens assurent qu'il est un des meilleurs sinon le meilleur de cette catégorie. Malheureusement, son rayon d'action réduit, même augmenté par un ravitaillement en vol toujours aléatoire en cours d'opération, fait que notre bombe A ne peut être considérée comme une véritable force de dissuasion. Les centres vitaux d'un adversaire éventuel sont en effet hors de sa portée.

La réalisation de cette première phase, la bombe A et son avion vecteur, a certes coûté et coûtera encore cher. Mais les dépenses restent dans les limites de nos possibilités.

Il n'en sera pas de même de la seconde phase, celle de la réalisation de la bombe H et du vecteur balistique, phase dans laquelle nous commençons à entrer sur la pointe des pieds et dans laquelle nous allons entrer de plus en plus profondément dans les années à venir.

Il n'est pas possible d'évaluer dès maintenant d'une façon valable le coût total des programmes. Les services techniques, qui ont eu jusqu'ici tendance à sous-évaluer les programmes en cours de réalisation, le cas de l'usine de Pierrelatte en constitue un exemple typique, ne savent rien. On ne peut pas le leur reprocher, car on ne peut établir à l'avance le prix d'un objet qu'on ne sait pas fabriquer.

Les services techniques avancent peu à peu dans un domaine qu'ils ignorent. Ils peuvent aboutir à des prix trois, quatre, cinq, dix fois plus élevés que ceux initialement prévus.

S'ils en ont les moyens ils sont sûrs d'arriver un jour à la solution des problèmes, parce que d'autres, qui ne sont pas plus doués qu'eux, y sont parvenus. Mais ils sont dans l'incapacité d'évaluer raisonnablement les prix de revient des méthodes de fabrication qu'ils ignorent encore.

Si nous sommes dans l'impossibilité d'effectuer une évaluation correcte au départ, nous sommes sûrs que cela coûtera cher, et très cher. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer les sommes que les Américains ont investies pour arriver au résultat que nous ambitionnons maintenant d'atteindre.

Pour avoir une évaluation de départ correcte, il faudrait prendre comme base les dépenses de nos alliés, notamment les dépenses des Américains. L'énormité des chiffres est de nature à faire réfléchir.

Les Américains, faute de pouvoir évaluer le coût total des recherches entreprises dans des domaines encore inexplorés, insèrent chaque année à leur budget des sommes considérables qu'ils utilisent au mieux et qu'ils renouvellent aussi longtemps qu'il le faut.

Hélas ! le revenu national de la France n'est pas le revenu national des Etats-Unis. Il n'est pas non plus le revenu national de la Russie soviétique où, pour reprendre une expression chère à Anatole France, la prospérité de l'Etat est basée sur la misère des individus. On laisse aux habitants le strict minimum qu'il

faut pour vivre et on retient le maximum pour les besoins de l'Etat, y compris pour les besoins de la recherche scientifique et de la défense.

Dans ces domaines, les dépenses augmentent d'année en année. Nous risquons d'arriver rapidement à un seuil qui excédera nos ressources. Nous risquons un jour d'être obligés de « caler » avant d'atteindre le but.

Dans cette hypothèse, qui est fort vraisemblable, nous aurons englouti, en pure perte, des sommes énormes qui auraient pu être utilisées dans d'autres domaines, non seulement militaires mais civils.

Nous n'aurons ni l'arme absolue que nous cherchons, ni non plus d'autres armes, car pendant plusieurs années, nous aurons dû consacrer tous nos moyens à l'armement nucléaire. Nous aurons négligé de nombreux autres investissements.

Nous n'aurons rien. Nous sortirons de l'aventure exténués, ruinés, avec les mains et le porte-monnaie vides.

En prenant l'hypothèse la plus favorable, en admettant que nous puissions atteindre le but dans huit ou dix ans, nous n'arriverons pas encore au niveau des « grands », car ils auront eux aussi progressé, et ils auront progressé plus vite, à la mesure de leurs moyens qui sont infiniment plus considérables que les nôtres. Nous serons toujours en retard, et ce retard ira croissant.

Nous possédons la bombe A, la bombe d'Hiroshima, avec un vecteur à rayon d'action insuffisant, alors qu'Américains et Russes possèdent la bombe H et des vecteurs balistiques. Nous pouvons évaluer notre retard à une vingtaine d'années.

Si nous parvenons à fabriquer dans dix ans la bombe H et son vecteur balistique, les deux grands — peut-être même un troisième grand, la Chine — nous auront dépassé. Ils en seront au stade des armes thermonucléaires lancées de satellites.

Nous pouvons comparer notre situation à celle d'un coureur en compétition avec des coureurs plus rapides. Parlé en retard, il ne rattrapera jamais son handicap. Au contraire, il sera de plus en plus distancé.

Autant la première phase de l'armement atomique, la bombe A avec le Mirage IV, est dans la limite de nos possibilités financières, autant la seconde phase, la bombe H avec vecteur balistique, les dépasse.

Outre les moyens, il nous manque aussi maintenant l'espace. Les nations qui disposent d'un armement stratégique thermonucléaire — aujourd'hui les Etats-Unis et la Russie, demain peut-être la Chine — ont la dimension de continents. Elles ont l'espace. L'espace est indispensable à la fois pour obtenir la dispersion des objectifs visés par l'adversaire, pour répartir les moyens, et pour procéder aux essais et aux expériences.

Par un paradoxe singulier, la France choisit l'aventure de l'armement atomique au moment où elle abandonne les espaces algériens et sahariens, où elle se rétrécit au petit hexagone européen.

Le fameux vent de l'histoire qui souffle à Paris est vraiment à contre-courant du monde actuel...

A droite. Très bien !

M. Raymond Dronne. ... car le monde actuel, c'est celui de la constitution de vastes ensembles politiques, économiques, stratégiques.

Je pose une question au ministre responsable : où ferez-vous vos expériences à partir du moment, hélas proche, où vous ne pourrez plus mettre les pieds au Sahara ?

Pas au camp de Mourmelon. Pas non plus aux îles Kerguelen, ce que certains ont envisagé, car ces îles sont de dimensions trop restreintes et se trouvent dans une région dont l'atmosphère est habituellement trop perturbée.

Il ne faut pas oublier que, pour leurs expériences, les Russes disposent des immensités de la Sibérie et de l'Asie centrale, que les Américains ont leurs déserts, et de plus, cette magnifique chaîne des îles Bahamas où ils ont loué des installations qui leur permettent de suivre pendant trois mille kilomètres les engins qu'ils lancent de leurs bases de Floride.

Pour effectuer ces expériences, qui sont indispensables, nous ne disposons de rien.

En conclusion, la réalisation de la seconde phase de notre force de dissuasion dépasse vraisemblablement les possibilités de

la France seule. Elle représente une ambition irréalisable, hors de la mesure de nos moyens.

Elle n'est réalisable qu'avec le concours de nos alliés, spécialement de nos alliés américains. Nous pouvions espérer ce concours après avoir donné, comme nous l'avons fait, la preuve de nos capacités et de notre volonté.

Nous pouvions l'espérer sous deux formes : d'une part, la communication de procédés que les Américains ont mis au point, afin de nous épargner le temps et l'argent nécessaires pour les réinventer ; d'autre part, le prêt de certains matériels, par exemple les engins vecteurs.

Mais ces concours de nos alliés supposent qu'ils aient confiance en nous, qu'ils aient confiance en notre attachement, en notre fidélité à l'alliance occidentale.

Hélas ! il faut bien le constater, ce n'est pas actuellement le cas. A tort ou à raison, ils redoutent que la France ne soit tentée de se retirer peu à peu, sur la pointe des pieds, de l'alliance atlantique en vue de constituer je ne sais quelle troisième force qui, dans les conditions actuelles du monde, n'amèneraient que la division, c'est-à-dire un affaiblissement de l'Occident.

Dans ce domaine qui engage pour de longues années à venir, non seulement la politique militaire de la France, mais encore sa politique étrangère et sa politique économique, c'est-à-dire tout le destin français, il importe que le Parlement prenne pleinement conscience de ses responsabilités et de sa mission.

S'il en allait autrement, s'il laissait le pouvoir se lancer sans limites et sans contrôle dans un rêve ambitieux impossible à réaliser, il faillirait à son devoir et à sa mission. La Nation ne le lui pardonnerait jamais. (*Applaudissements sur certains bancs au centre, sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont. (*Applaudissements à droite.*)

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai déjà eu souvent l'occasion de souligner à cette tribune l'importance et l'efficacité du sous-marin atomique. Je crois qu'aujourd'hui la conviction que nous pouvons avoir sur ce point peut être plus grande encore.

En effet, les résultats des études, aussi bien en ce qui concerne le sous-marin lui-même que la fusée Polaris, nous ont apporté, alors que nous avions eu tant de déceptions par ailleurs, certaines surprises.

D'autre part — M. Dronne insistait très justement sur ce point il y a quelques instants — nous avons perdu nos immensités, nos déserts. Il est bien certain que lorsque les fusées auront été mises au point, il sera bien difficile de trouver des emplacements pour les lancer.

Or le sous-marin atomique constitue une base mobile invulnérable d'un intérêt considérable.

Sur le plan technique, je serais favorable aux dépenses prévues pour Cadarache et pour Pierrelatte. Cela ne veut pas dire, certes, que je sois d'accord sur la politique du Gouvernement en ce qui concerne les dépenses militaires. Nous sommes conscients de l'importance des dépenses, du risque financier, des incertitudes.

Alors que tant de charges nous imposeraient de donner à tous ces efforts une même direction, nous assistons à une dispersion désolante des moyens. Sans doute ne pourrez-vous pas, monsieur le ministre, continuer pendant longtemps à faire de telles dépenses dans tous les domaines. Et je crois que M. Dronne a raison de dire : « Si vous continuez ainsi, vous compromettez même tout ce que vous entreprenez et, au fond, vous n'irez pas loin. »

Il y a d'abord la question du Mirage.

La commission de la défense nationale a maintes fois affirmé, à une très grande majorité, les inquiétudes que lui causait cette dépense immense pour un avion qui, incontestablement, ne peut remplir la mission qui lui est confiée.

Non seulement, monsieur le ministre, vous ne renoncez pas au Mirage, mais vous persévérez en quelque sorte, car aujourd'hui vous nous présentez cet avion ravitailleur acheté aux Etats-Unis et qui a pour mission d'augmenter le rayon d'action d'un avion qui — vous le savez — ne peut pas atteindre les objectifs.

Ce qui est grave, c'est que, même à supposer que vous puissiez effectuer ce ravitaillement dans des conditions qui paraissent

tout de même assez difficiles, il est certain que vous ne pourriez pas, même avec le Mirage et ce ravitailleur, atteindre la capitale de la Russie soviétique.

Enfin, mesdames, messieurs, vous savez très bien quelle est la vulnérabilité des bases fixes. Votre ravitailleur nécessite des pistes très longues. Je regrette que M. le ministre de la défense nationale ne soit pas présent, car il conviendrait qu'il n'existe à l'heure actuelle en France que quatre bases possédant des pistes suffisantes à ces ravitailleurs chargés à plein.

Quand on connaît la vulnérabilité des bases, quand on considère que, comme l'a dit il y a quelques mois un général américain, les Russes pourraient en un quart d'heure supprimer toutes les bases fixes des Etats-Unis, ne laissant par conséquent intacts que les avions en vol et les sous-marins atomiques, il est permis de penser, monsieur le ministre, que vos ravitailleurs et vos quatre bases françaises, qui seront facilement repérées, ne pourront durer plus de quelques secondes. Cette politique est donc un non-sens. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Après les Mirage, l'avion ravitailleur constitue — si j'ose dire — une provocation à l'égard de la volonté si souvent affirmée par la majorité de cette assemblée, et même de beaucoup de vos techniciens. Car lorsque nous, parlementaires, nous prenons la parole à cette tribune sur un tel sujet, nous sommes renseignés par ces hommes qui nous font part de leurs inquiétudes, de leurs angoisses. Ils n'hésitent pas à le faire, même quand ils ne sont pas d'accord avec ceux qui donnent les ordres suprêmes.

Enfin, des crédits nous sont demandés pour ces fameuses fusées A. S. B. S. Cela est assez curieux, puisque nous ne possédons pas les avions permettant leur lancement.

Ces fusées existent aux Etats-Unis, pays avec lequel le Gouvernement s'amuse en quelque sorte à ouvrir une compétition scientifique, ce qui nous coûte très cher.

Sachez, messieurs, que vous êtes en contradiction avec toutes les méthodes et tous les programmes qui ont été établis par les Etats-Unis et par l'Angleterre. En effet, si les Américains fabriquent encore ces fusées, c'est pour prolonger l'utilisation de leurs vieux avions bombardiers, qu'ils ne veulent pas remplacer parce qu'ils savent que l'avenir n'est pas dans les bombardiers, mais dans les fusées. Pour assurer encore quelques années de survie à ce type d'appareil, ils utilisent donc les fusées, mais celles-ci ne peuvent pas servir pour notre armement puisque nous ne possédons pas les bombardiers.

Le Gouvernement rétorque que nous les aurons peut-être. C'est là une dernière provocation à la volonté si souvent affirmée par les techniciens et par le Parlement.

Après la folie du Mirage, vous voulez en commettre une deuxième, et à tant de folies vous ajoutez la folie suprême, c'est-à-dire le superbombardier qui serait utilisé pour les fameuses fusées possédées par les Américains et que vous ne possédez peut-être jamais en dépit des crédits importants que vous nous demandez.

Les résultats de cette folle politique seront très graves non seulement pour les forces conventionnelles, mais également pour le but même que vous voulez atteindre, c'est-à-dire la force nucléaire.

Je n'aborderai pas les questions concernant l'armée de terre, mais seulement un domaine que je connais assez bien, celui de la marine.

Je fais remarquer tout d'abord que le collectif prévoit la suppression de trois avions.

On m'objectera que ce n'est pas grand chose et qu'ils étaient hors programme. Il n'en est pas moins vrai que les programmes militaires ont été établis avec une grande rigueur, et que c'est la marine qui a supporté les sacrifices imposés par la loi de programme, ainsi que nous l'avait indiqué à l'époque M. le ministre des armées qui ne me démentirait pas — je regrette de ne pas le voir à son banc — s'il était présent. Or vous réduisez encore son contingent de petits bâtiments.

Vous reportez, d'une part, la fabrication du Bréguet-N. A. T. O. Pourtant, lorsque, envoyé par la commission de l'armée je suis arrivé sur le littoral atlantique, la première chose dont on m'a parlé, c'était l'insuffisance de notre protection anti-sous-marine.

Notre grand espoir — étant donné que les Neptune commencent à se fatiguer — était de voir bientôt sortir cet avion N. A. T. O., bombardier capable de nous protéger contre les sous-marins. Vous savez en effet que, dès les premiers jours d'une guerre éventuelle, un très grand nombre de bateaux risqueraient d'être coulés du fait de l'insuffisance de la marine française dans l'Atlantique.

Vous nous avez dit que ces crédits nous seraient rendus.

Vous savez ce que valent pour nous tant de promesses qui nous ont été faites à ce sujet dans le passé.

Il est une question que j'aurais aimé poser à M. le ministre des armées : Pourrait-il nous garantir que ces crédits ne seront pas imputés sur le budget de la marine, qui comporte un plafond, et dont les crédits disponibles par ailleurs seraient par suite réduits d'autant ?

Ce virement de crédits a tout lieu de nous inquiéter et nous pensons bien que l'année prochaine, ce sera encore — si ces crédits nous sont rendus — la marine qui risquera d'en faire les frais.

Il est un deuxième point sur lequel j'appelle votre attention.

Il nous a été dit bien souvent en commission de la défense nationale par le chef d'état-major de la marine que l'organisation de notre marine de guerre, de 1965 à 1970, était basée sur les porte-avions. Les porte-avions coûtent cher, mais nous commençons à en avoir un certain nombre.

Mais les porte-avions ne sont valables que s'ils sont défendus et protégés.

Voilà pourquoi nous avons établi un programme de frégates lance-engins, la première en 1961, une deuxième en 1962.

Or, mesdames, messieurs, la deuxième frégate lance-engins est provisoirement abandonnée. A l'heure actuelle, les crédits sont bloqués et la mise en chantier n'a pas encore eu lieu.

M. Xavier Trelu. Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Frédéric-Dupont. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Trelu, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Xavier Trelu. Je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre de vous interrompre.

Puisque vous parlez de la marine, en particulier de la défense côtière et de la défense contre les sous-marins, l'ancien officier de marine que je suis s'étonne qu'il ne soit jamais question des vedettes rapides.

Nous avions en Angleterre des vedettes rapides dont la vitesse atteignait près de 100 kilomètres à l'heure et qui étaient fort efficaces. Elles ont fait une fugitive apparition à l'Aber-Brach et dans divers petits ports de notre région, puis elles sont reparties en Angleterre où elles ont trouvé probablement une meilleure affectation.

Dépendent-elles trop d'essence ? Elles en dépensent beaucoup, c'est certain. Elles possèdent trois gros moteurs Packard et deux moteurs auxiliaires. Ce sont évidemment de gros engins, de longueur réduite — 18 mètres — pas forts, mais efficaces, ainsi que je viens de le dire.

J'aimerais qu'on m'indiquât si ce genre de bateaux a entièrement disparu, si l'on a oublié d'y penser ou si on l'a définitivement abandonné.

M. Frédéric-Dupont. Mon cher collègue, votre intervention extrêmement intéressante s'adresse à M. le ministre des armées et j'espère qu'il saura au moins par le *Journal officiel* ce que nous avons dit en son absence et qu'il aura la politesse de vous répondre. (*Applaudissements à droite.*)

J'insiste sur le problème que pose cette deuxième frégate. En effet, s'il n'y a pas de frégates lorsque les porte-avions seront construits, nous risquons de voir ceux-ci dépourvus d'efficacité.

Ensuite, il y a le problème de l'Etendard. Je me souviens qu'en 1960, lors d'une réunion de la commission de la défense nationale, le chef d'état-major de la marine nous indiquait : « Avec la marine, nous avons la force de frappe, c'est-à-dire le sous-marin atomique, mais nous avons aussi la force de frappe intérimaire le porte-avions avec l'Etendard.

Il nous disait encore : « En 1964... » — dans deux ans — « ...l'Etendard pourra porter une bombe à 1.500 kilomètres de son porte-avions ».

Il avait même donné des précisions — je me dispense de les citer — sur l'étendue et la gravité des risques que pouvait faire peser sur un adversaire éventuel l'Etendard lancé par son porte-avions.

Mais l'Etendard est devenu un mirage, car on peut dire qu'il semble actuellement abandonné. C'est ce qui ressort des réponses qui ont été faites aux questions que j'ai posées au ministre sur ce point.

A ce porte-avions auquel vous, Gouvernement, vous enlevez les frégates, puis l'Étendard, vous retirez encore l'avion Aquilon, puisque celui-ci est usé. Vous avez, certes, les moyens de remplacer l'Aquilon par le Crusader américain, mais les crédits n'ont pas été accordés pour l'achat de cet avion nécessaire à la défense aérienne.

On peut donc dire que les porte-avions n'ont plus d'arme offensive et qu'ils ne sont plus par ailleurs protégés, défendus contre les avions. Autrement dit, vous êtes en train de massacrer la flotte française. (*Exclamations à gauche et au centre.*)

Oui, vous êtes en train de massacrer la flotte française ! Les arguments que j'apporte, je mets au défi qui que ce soit de les contredire.

Ainsi, vous portez atteinte non seulement à la flotte conventionnelle, mais aussi au sous-marin atomique, car à force de disperser vos efforts vous arriverez à ne plus rien faire du tout. Vous poursuivez à l'égard des alliés une politique de prestige fondée sur la compétition scientifique avec les Américains, et ce au détriment d'une véritable défense nationale reposant sur l'O. T. A. N.

J'arrive à la deuxième partie de mes explications et je regrette une fois encore l'absence de M. le ministre des armées.

On nous demande des crédits militaires. Encore faut-il savoir l'usage qui en sera fait.

Quand on lit en ce moment les journaux et quand on voit les conditions dans lesquelles l'armée a pu recevoir des ordres — je l'espère — pour défendre nos malheureux compatriotes d'Algérie, quand on constate qu'on manque de bateaux pour les rapatrier, on peut se demander où est l'armée et où est la marine. (*Applaudissements à droite.*)

M. Marius Durbet. La question s'est déjà posée à Hanoï.

M. Frédéric-Dupont. Il faut dire les choses comme elles sont. Nous discutons ici placidement sur des questions théoriques, alors que des centaines de milliers de nos compatriotes sont sur les routes du malheur et de la misère. Je n'ai encore entendu personne nous expliquer ce qu'on a fait pour protéger et pour transporter.

Voici ce qu'on lit dans la grande presse :

« Les réfugiés attendent par centaines... Une véritable panique s'est emparée des employés des P. T. T. depuis que le distributeur de la poste centrale et deux employés ont disparu... »

« 200 Français ont disparu à Oran depuis dimanche... »

« J'ai dans la rétine la vision de ces foules parquées dans les villes de l'intérieur, sur les places, bien en vue... »

« Tenez : Mostaganem et la cohue dans l'éclat de midi, autour de la poste. Pas une parole. Le silence écrasé de milliers d'épaves. Voilà. Ils sont ici depuis des heures ou des jours... »

« De temps à autre, un bébé hurle, une femme pique une crise de nerfs, ou bien c'est l'abominable sanglot d'un homme. On les a parqués là pour qu'on puisse plus commodément les entasser dans les camions militaires qui font l'aller et retour jusqu'à Oran. Ils ont soif, mais qui songerait à s'éloigner ? Et ce ne sont pas des soldats français qui les protègent, eux et leurs hardes. C'est la force locale musulmane. D'ailleurs, ces militaires ne sont-ce pas plutôt des soldats de l'A. L. N. ? On ne sait plus !... »

Plus loin, je lis encore :

« Je dis qu'il y a plusieurs centaines de milliers de Français qui veulent éperdument quitter l'Algérie et qui ne le peuvent pas. Car ils ne le peuvent pas. »

« J'ai vu l'immonde entrée de grilles de la Sénia, cette base d'aviation où les repliés de la région d'Oran viennent essayer de fuir. J'ai vu le port d'Oran, la gare maritime d'Alger, l'aérodrome de Maison-Blanche. J'ai vu ces lamentables foules encombrées des quelques objets qu'elles avaient pu sauver. »

« Eh bien ! tous et toutes avaient abandonné leur maison, parce que l'armée et la police françaises étaient subitement devenues invisibles, au moment même où les populations musulmanes se répandaient à travers les quartiers chrétiens et juifs en célébrant à la folie la victoire du F. L. N. »

« La cause première la voici : disparition subite de la protection nationale pour les citoyens français d'Algérie. Il faut le répéter pour les sourds et les aveugles. »

Dans le même article on peut encore lire :

« Là-bas, au centre de la base, ils étaient plus de huit mille Français. Ils croussaient, certains depuis quatre jours et quatre nuits, sur le ciment, sous des bâches trouées. C'était le bétail de l'exode. »

Dans un autre article, je relève les passages suivants :

« De temps en temps, un camion militaire emmène quelques dizaines de ces réfugiés à Mers-el-Kébir ou au port maritime et le *La Fayette*, gloire de la flotte française, anéré il y a quarante-huit heures à Mers-el-Kébir, a embarqué avant-hier des réfugiés et leurs misérables bagages. La réalité dépasse la fiction. C'est un amiral qui a commandé l'embarquement des voitures des civils et décidé de l'emplacement sur le deuxième ou troisième pont de la machine à laver des réfugiés... »

« La liste des enlèvements s'allonge. Selon des informations officieuses, il y aurait, à ce jour, deux-cent-huit cas de disparition. »

Dans *Paris-Press* d'hier soir, je lis :

« En provenance d'Oran, le *La Fayette*, premier porte-avions français, a jeté l'ancre hier soir en rade de Toulon. A son bord, 2.500 rapatriés embarqués la veille à Mers-el-Kébir. Certains marchaient pieds nus et d'autres portaient de gros pansements... »

« Lorsqu'il est arrivé à Mers-el-Kébir, l'équipage aperçut derrière les grilles plusieurs milliers d'Oranais qui attendaient sous le soleil depuis trois jours. Une foule pitoyable de femmes et d'enfants souffrant de la soif et de la faim, dormant à même le sol, gémant désespérément l'arrivée du bateau. Devant ce spectacle, le commandant du *La Fayette* décida de surcharger son porte-avions. Cinq cents personnes supplémentaires purent ainsi monter à bord. Mais hélas ! nous avons dû en laisser plusieurs milliers derrière les grilles !

« Je descendais... — dit un rescapé — ... vers le port lorsque nous avons été arrêtés par des membres de la police locale. On nous a traités au commissariat, frappés sans aucune raison. Un policier musulman s'est acharné sur moi à coups de barre de fer. Il nous a dévalisés avant de nous relâcher. »

Dans un journal de ce matin, on peut lire également :

« Le paquebot *Djenné*, dont la capacité normale est de 1.200 passagers, est arrivé hier, à Marseille, venant d'Oran avec 1.873 réfugiés à son bord, soit avec 50 p. 100 de plus que ses constructeurs n'avaient prévu. Cette surcharge est l'illustration tragique du manque de moyens de transport mis à la disposition de ceux qui veulent rester Français et qui pour cela doivent à tout prix regagner la métropole. »

« D'après les passagers du *Djenné*, 50.000 personnes attendent encore à Oran un passage pour la métropole. C'est pourquoi le *Ville-de-Marseille* hier, a été dérouté d'Alger vers Gran. »

« Les passagers du *Djenné* comptaient des blessés des récentes fusillades, une famille partie sans avoir de nouvelles de son garçon de dix ans enlevé ces derniers jours, une jeune femme, Mme Morgat, qui a accouché à bord. »

« Le *Kairouan* venant d'Alger avait 1.743 civils à son bord. A Port-Vendres, avant-hier, six chalutiers et un yacht ont débarqué 80 personnes après avoir laissé plusieurs malades en Espagne. »

« Autre exemple de surcharge, celui du porte-avions *La Fayette* arrivé à Toulon hier, avec 2.500 réfugiés alors qu'il ne devait en accepter que 2.000 au départ de Mers-el-Kébir. »

Alors, mesdames, messieurs, où est la marine française ? (*Applaudissements à droite.*)

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. A Hambourg ! C'est à dessein qu'on l'y a envoyée ! (*Mouvements divers à gauche et au centre.*)

M. Frédéric-Dupont. Je vous pose une nouvelle question, en regrettant une fois de plus l'absence de M. le ministre des armées : que font nos soldats pour défendre nos compatriotes ? Prévoir la guerre de 1970 ou de 1971 est bien, mais je voudrais savoir comment vous défendez l'honneur de la patrie. (*Vifs applaudissements à droite, sur plusieurs banes au centre gauche et sur certains banes au centre.*)

Comment assurerez-vous le rapatriement de ces malheureux ? Que faites-vous pour rechercher les disparus ? Où sont les bateaux pour les transporter ?

Le gouvernement espagnol vous a donné l'exemple : il n'a pas voulu connaître le spectacle de nos files de réfugiés. Il a

envoyé ses bateaux de guerre en Algérie, montrant ainsi qu'un ressortissant espagnol devait être protégé, même dans les jours de malheur.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Très bien !

M. Frédéric Dupont. Par la force de frappe, vous voulez vous montrer capables d'agir comme les Américains et les Anglais dans le domaine atomique. Mais croyez-vous que le Gouvernement britannique laisserait ainsi traiter les sujets de sa Majesté ? (Vifs applaudissements à droite, sur plusieurs bancs au centre gauche, à l'extrême gauche et sur certains bancs au centre.)

Croyez-vous que si, demain, un seul citoyen américain était menacé, la Septième flotte ne viendrait pas à son secours pour défendre précisément l'honneur de ses concitoyens ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Avant de chercher à égaliser les Américains dans vos laboratoires, montrez donc que vous avez la même conscience qu'eux du respect dû à un concitoyen.

C'est pourquoi, dans quelques jours, le 14 juillet, alors que nous aurons l'occasion d'assister à une revue, beaucoup de parisiens penseront que l'armée devrait s'occuper de nos malheureux compatriotes plutôt que de défiler dans les rues de Paris. Songez un peu, dans ces jours de malheur, à la situation tragique de nos compatriotes. Assez de drapeaux, assez de fêtes, assez de réceptions ! Ce que je vous demande, c'est de la discrétion et de la décence dans ces jours de deuil. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs. — Mouvements divers à gauche et au centre.)

M. André Fanton. Certains orateurs, aussi, devraient faire preuve de décence !

M. le président. La parole est à M. Bergasse. (Applaudissements à droite.)

M. Henry Bergasse. Mesdames, messieurs, vous ne vous étonnez pas si, parlant en mon propre nom, je vous entretiens tout de même de la défense nationale, plus encore d'ailleurs que de la force de frappe, celle-ci, qui est en cause, n'en formant qu'un des éléments.

Quest-ce que la défense nationale ? C'est la sécurité d'un pays. Autrement dit, c'est protéger, préserver, conserver sain et sauf un pays en résistant à une attaque. D'où peut provenir cette attaque ? De l'Est, bien entendu.

Si, comme le disait M. Khrouchtchev au 22^e congrès du parti communiste soviétique, en octobre 1961, « la paix éternelle ne peut être assurée que lorsque le monde entier sera communiste », en faisant — et je le fais — la part de propagande que peuvent receler de tels propos, on ne peut nier que le parti communiste est une force en expansion ; sa progression depuis trente ans parmi les peuples du monde en est une preuve suffisante.

Est-ce à dire que cette extension prendra la forme violente d'une agression par les armes, par exemple d'une volée de bombes atomiques ou thermonucléaires s'abattant sur l'Ouest européen pour le transformer en désert ? Cette annihilation de richesses considérables, supprimant des populations mais en affamant d'autres, créant pour le vainqueur lui-même des problèmes aussi insolubles qu'immédiats, apparaît à première vue comme d'une absurdité inutile. D'autant qu'une pareille agression, revêtant cette forme, déclencherait aussitôt des représailles instantanées de la part de l'Amérique qui, de tous les points du globe, est en état, à l'heure actuelle, par des engins-fusées tirant à plus de 10.000 kilomètres, d'atteindre les centres vitaux de l'U. R. S. S.

Si, au contraire, la Russie, attaquant de front son principal adversaire pour s'en débarrasser tout d'abord, tirait la première salve qui anéantirait New York ou Chicago, les centres dispersés d'armes nucléaires répandus par les Etats-Unis à travers le monde auraient tout fait de porter des coups mortels à l'Union des républiques soviétiques.

Quand on sait, mesdames, messieurs, que la bombe d'Hiroshima, avec 20 kilogrammes de matière fissile, a pu supprimer d'un seul coup 140.000 personnes, qu'elle n'atteignait pourtant qu'une puissance de destruction de 19 kilotonnes, c'est-à-dire qu'elle était 2.500 fois plus faible que la bombe H d'aujourd'hui, on peut penser qu'il n'y a plus de limite à la dévastation atomique puisque les limitations constituées par la distance, la précision, l'étendue ne jouent pour ainsi dire plus comme éléments modérateurs.

Un chasseur bombardier armé d'une bombe de 100 kilotonnes dispose d'une énergie équivalant à celle que transportaient 20.000 bombardiers de 1944. Que dire quand des engins propulseront des bombes d'un mégatonne, a fortiori de 57 mégatonnes, c'est-à-dire cent fois et 5.700 fois plus puissantes ?

La bombe H est donc, dans l'état d'équilibre entre l'Est et l'Ouest où se trouvent deux grandes nations du monde, une arme suicide qui porte en elle son antidote, c'est-à-dire la riposte de la même arme et de son effet dévastateur.

Son effet principal est donc d'être un *détterrent*, c'est-à-dire une force de dissuasion, qui décourage par avance l'agresseur dans la crainte de représailles. Tant que la vigilance des deux antagonistes ne se relâtera pas, ce qui est le cas, on peut espérer que la décision fatale de déclencher un cataclysme apocalyptique sera indéfiniment différée.

Où donc est la sécurité de la France dans tout cela ? Actuellement, il faut avoir le courage de le dire, nulle part.

Elle doit sa sécurité à l'unique bonne volonté de la Russie, qui n'a pas pour le moment intérêt à une invasion de l'Europe mais qui, en outre, s'en trouve écartée par la crainte d'une réplique immédiate de la force nucléaire américaine. Tant que l'Amérique montera la garde pour la défense du monde libre, tant que nous la saurons prête à nous défendre en cas d'invasion, il y aura sécurité pour la France. Mais si le malheur voulait que nous sortions des bras des Américains, nous serions à la seconde même entre les mains des Russes, qui n'abuseraient peut-être pas de leur puissance, mais nous entraîneraient aussitôt dans leur orbite, comme les autres pays de l'Est européen.

M. Paul Raynaud, président de la commission. Très bien !

M. Henry Bergasse. Voilà, mesdames, messieurs, devant quoi nous sommes.

Mais n'avons-nous pas, me direz-vous, pour assurer notre défense, des bombes atomiques qui ont déjà réussi à éclater, à Reggane, au Hoggar ou ailleurs ?

Hélas ! l'expérience tirée de ces quatre explosions, pour être assez intéressante et tout à l'honneur de nos techniciens, n'est rien en comparaison de celle qui résulte des 105 bombes, dont 35 thermo-nucléaires, que la Russie depuis 1949 a fait éclater à travers l'espace. Et ce pays a fait preuve d'une maîtrise qui lui a permis l'été dernier de lancer coup sur coup 40 bombes successives, dont une bombe thermo-nucléaire de 57 mégatonnes à 50 kilomètres de hauteur.

Il y a là, me semble-t-il, contre une invraisemblable agression française, une force assez réelle de dissuasion !

Mais voici que nous voulons, à notre tour, dissuader. Comment comparer les moyens que nous pouvons y mettre, à côté de ceux qu'y consacrent les Américains ? Comment comparer les 1.700 milliards de notre budget militaire aux 24.000 milliards du budget militaire américain et aux 7.000 milliards de leur force de frappe ? Comment le pourrions-nous avec de modestes bombes A que peuvent réaliser presque tous les peuples avec un plutonium devenu accessible à tous ?

Nous voulons atteindre à la taille des grands et nous préparons la pierre dont nous n'avons même pas la fronde, mais dont nous avons la prétention de menacer Goliath. Toutefois, celui-ci ne pourra prendre notre menace au sérieux qu'à partir de 1970, car nous sommes jusque là tributaires de l'Amérique, tant pour la bombe H, dont nous n'avons jamais tiré un seul exemplaire, que pour sa matière première, l'uranium 235, dont nous ne fabriquons pas un gramme et dont l'usine de séparation des isotopes que l'on construit à Pierrelatte nous fournira un jour un approvisionnement suffisant.

Messieurs, si vous nous disiez : L'énergie nucléaire est celle de l'avenir, elle est nécessaire à la France comme à tous les peuples évolués, ses applications civiles sont d'ailleurs aussi utiles que son emploi comme arme de guerre, elle fait partie de l'arsenal normal d'un peuple moderne, nous vous dirions peut-être : Faites la part des dépenses à caractère civil, inscrivez-les au budget du Premier ministre, comme les recherches spatiales, la recherche scientifique, parmi les éléments techniques du progrès, alors nous ne refuserions pas de nous aligner dans une compétition pacifique, industrielle, à laquelle d'autres peuples de l'Europe viendraient heureusement collaborer. Je ne vous chercherai même pas querelle pour vous dire : vous la payez trop cher. L'usine de Pierrelatte coûte, en réalité, ce qu'a coûté, aux autres peuples qui en ont construit une, une usine de séparation des isotopes.

Mais si vous prétendez imposer à notre budget de l'armée, qui n'est pour cette usine qu'une cliente, une charge que, manifestement, elle n'est pas en état de supporter et pour laquelle vous seriez dans l'obligation d'amputer son budget d'autres dépenses nécessaires, pour y faire place à la fabrication de l'uranium enrichi, alors, nous vous le disons franchement, nous n'accepterions pas ce sacrifice pour une sécurité à la fois douteuse et lointaine. (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche, sur certains bancs au centre et à l'extrême gauche.*)

Ne dites pas que vous ne le ferez pas. Vous le faites dès aujourd'hui.

Pour payer Pierrelatte, vous supprimez les crédits des patrouilleurs de l'O. T. A. N. dont on a déjà parlé, crédits votés, attendus peut-être par la maison Breguet et qui répondent en tout cas aux exigences de notre défense commune puisque sept pays s'y sont intéressés.

Que n'avez-vous supprimé une partie de ces bombardiers Mirage IV, dont les caractéristiques d'autonomie se sont révélées insuffisantes pour l'emploi qu'on en voulait faire, au point qu'on doit aujourd'hui acheter des avions ravitailleurs à 2.250 millions pièce pour leur permettre d'atteindre le but. Cela fera qu'en moyenne l'avion bombardier reviendra au contribuable français à 3,04 milliards au lieu de 2,5 milliards.

Vous me direz peut-être que le ravitailleur est bon. Je dis que le ravitaillé est cher. (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Une pareille erreur de prévisions, qui s'ajoute aux erreurs sur le prix de la construction de Pierrelatte, qui s'ajoute aux 105 milliards de réévaluation économique des programmes, constitue, vous l'avouerez avec moi, un ensemble regrettable.

Si les erreurs de calcul de vos techniciens sont, sur le plan atomique, en rapport avec leurs erreurs de calcul sur les prix de revient, alors, je vous le dis carrément, messieurs les ministres, changez d'experts techniques ou changez de fournisseurs. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A quoi bon, d'ailleurs, ces vecteurs périmés de bombes insuffisantes alors que l'engin partout triomphe de l'avion et que l'Amérique elle-même revise à l'heure actuelle sa politique de bombardiers vecteurs stratégiques ?

Cela vaut mieux que rien, pourriez-vous me répondre. Oui, si l'adversaire était à notre taille ; mais où est la protection, où est la dissuasion quand l'adversaire visé dispose de 24 avions pour un seul des nôtres et que ses projectiles ont une puissance égale à 20 fois celle des nôtres ?

Réveiller un tel géant, c'est s'exposer à ses coups. Fournir le détonateur, c'est sauter avec la bombe.

Alors, ne faisons rien ?

Non, certes, la puissance atomique ne peut être négligée. Elle a sa finalité propre. On l'affirmait tout à l'heure du haut de cette tribune et j'y souscris, mais elle doit être adaptée à nos moyens ou associée aux moyens des autres.

Mais, si nous y voyons le moyen de nous passer des autres, alors non ! ce n'est pas vrai car cela n'est pas possible ! (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce qui est à nous, bien à nous, c'est la défense en profondeur, en dispersion, de notre propre territoire. Le général de Gaulle l'a prévue, définie lui-même dans son discours de Strasbourg. Or, il faut nous en féliciter, aucune armée au monde n'a été formée à la guerre de guérilla comme celle qui nous revient d'Algérie. Elle n'a pas besoin d'aller à l'école, elle doit, au contraire, enseigner ce type de guerre aux cadres de la nation car c'est dans l'organisation de demain, dans la conjugaison des efforts de guerre, sa tâche spécifique.

Ne croyons pas conquérir l'indépendance parce que nous ferons trop peu ou trop mal dans un domaine où nous avons dix ans de retard sur les autres, avec des efforts burlesques pour les rattraper. La tortue qui veut rejoindre le lièvre ne peut compter que sur une distraction possible de celui-ci. Quelle erreur que de bâtir un plan sur cette fragile espérance !

Ce n'est pas s'en remettre aux buts et à la protection des autres que de vouloir défendre ensemble le patrimoine qui nous est commun. Dans des guerres où les frontières n'existent plus, où les barrières naturelles sont survolées par des agresseurs aériens, où l'ennemi peut tomber du ciel comme arriver sans

chemin et sans route, où des nations non contiguës peuvent se combattre et se réduire à néant sans jamais se rencontrer ni se voir, d'un bout à l'autre de la terre, il n'y a qu'un seul enjeu, c'est la civilisation commune, le mode de vie et de pensée, le respect de certaines choses qui font le prix de l'existence au-delà de la nourriture et du logement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si nous pensons vraiment que, pour les nations occidentales, c'est là le prix du sacrifice, alors que les uns ne cherchent pas à rivaliser avec les autres, prenons chacune notre part dans la résistance collective à notre place, dans le rang où le destin nous a placés.

M. Jean-Pierre Profichet. C'est du défaitisme total ! (*Exclamations à droite et sur divers bancs.*)

M. Henry Bergasse. Le combat singulier est celui des temps anciens.

L'union et l'intégration des peuples civilisés est, comme aux Champs catalauniques, la sauvegarde de la Communauté occidentale.

Aux grandes époques de l'histoire, c'est ainsi, c'est toujours ainsi, que s'est joué le sort du monde. Il n'y avait qu'une force commune dans chaque camp. Des guerriers fort éloignés de leur territoire y combattaient pour la protection de leurs foyers respectifs. Ils acceptaient le commandement d'un Romain qu'ils avaient jadis combattu. De leur union jaillit leur force, qui enraya celle de leurs envahisseurs. Aujourd'hui comme alors, il faut vaincre ou périr ensemble. Toute autre notion est périmée et surtout inefficace. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la France au moment où elle n'a plus d'empire, au moment où elle n'est plus qu'une partie de l'Europe au sort de laquelle elle est intimement attachée.

Vouloir se sauver elle-même et toute seule, c'est non pas choisir, mais bien ruiner son destin. (*Applaudissements à droite, sur certains bancs à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Ballanger.

M. Robert Ballanger. Mesdames, messieurs, le projet de loi de finances rectificative pour 1962 apporte une nouvelle confirmation de ce que nous n'avons cessé de dire depuis 1958 et que nous soulignons encore une fois lors de la discussion du IV^e plan.

Le pouvoir est si étroitement, si intimement lié aux monopoles capitalistes, aux groupes financiers que tous les moyens, que tout l'exercice de la puissance publique sont mis à leur disposition afin qu'ils réalisent des profits de plus en plus élevés.

D'autre part, s'opposant à toute détente internationale, au désarmement général et contrôlé, le pouvoir intensifie sa politique d'armement et engloutit des sommes énormes dans la création d'une force de frappe atomique dont bénéficient, bien entendu, quelques entreprises fortement concentrées dont les liens avec le pouvoir sont bien connus.

Deux séries de dispositions incluses dans le projet de loi démontrent ce que je viens d'avancer.

La première série de dispositions concerne les sociétés capitalistes.

Sous le prétexte que, dans certains secteurs économiques, des sociétés capitalistes, en particulier sous l'effet de l'âpre concurrence des autres pays du Marché commun et d'autres nations telles que les Etats-Unis et le Japon, ne peuvent assurer avec la même facilité qu'en 1961 l'autofinancement de leurs investissements, le projet de loi institue en leur faveur de nouveaux privilèges fiscaux et de nouvelles exonérations d'impôts.

C'est ainsi, par exemple, que les entreprises qui réalisent des investissements en immeubles en vue de la recherche scientifique ou technique sont autorisées, avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 1960, à pratiquer un amortissement exceptionnel de 50 p. 100 du prix de revient de ces investissements, dès la première année de leur réalisation.

Le régime de l'amortissement dégressif est étendu aux immeubles industriels dont la durée normale d'utilisation n'exède pas quinze ans.

De plus, sous réserve de l'agrément ministériel, les entreprises qui construisent ou font construire des immeubles à

usage industriel et commercial peuvent pratiquer un amortissement exceptionnel égal à 25 p. 100 du prix de revient de ces immeubles.

Jusqu'au 31 décembre 1965 et sous réserve de l'agrément ministériel, la modification de l'objet statutaire ou de l'activité réelle d'une société ne sera pas considérée, du point de vue de l'impôt sur les sociétés, comme comportant cessation d'une entreprise, ce qui signifie que cette société, quels que soient les changements apportés à la forme juridique de l'entreprise, le montant du capital et sa répartition entre les associés, pourra déduire de ses bénéfices les déficits provenant des exploitations abandonnées et que les plus-values dégagées lors de la cession de ces exploitations ne seront pas comprises dans les bénéfices imposables lorsqu'elles seront réinvesties en immobilisations.

En outre, les fusions, les regroupements de sociétés — et il y en a eu beaucoup ces dernières années — ouvrent droit au report durant cinq exercices des déficits antérieurs des sociétés apportées ou des sociétés bénéficiaires de l'apport sur les bénéfices ultérieurs de la nouvelle société.

Les profits réalisés à l'occasion de la concession exclusive de licences d'exploitation de brevets d'invention seront exonérés de l'impôt si ces brevets ont le caractère d'une immobilisation.

En outre, les dispositions en vigueur et qui assimilent à des immobilisations les acquisitions d'actions ou de parts ayant pour effet d'assurer à l'exploitant la pleine propriété de 20 p. 100 du capital d'une tierce entreprise sont modifiées. Aucun pourcentage minimal de participation ne sera exigé pour les actions ou parts remises en contrepartie de l'apport de brevets ou de licences exclusives d'exploitation de brevets.

Le droit proportionnel de 1,60 p. 100 auquel sont soumises les primes d'émission en cas d'augmentation de capital d'une société par actions sera supprimé.

Enfin, en vue d'accélérer encore les transferts en province d'entreprises de la région parisienne, la possibilité est donnée aux collectivités locales d'exonérer totalement ces entreprises de la patente pendant une durée de cinq ans. Ce nouveau privilège fiscal, s'ajoutant à la prime spéciale d'équipement — pour laquelle 35 millions de nouveaux francs de crédits supplémentaires sont demandés dans le collectif — et à la réduction de 13,20 p. 100 à 1,40 p. 100 des droits de mutation, va permettre à ces sociétés d'exercer leur activité dans des installations neuves. Elles paieront des salaires beaucoup plus bas à leurs ouvriers du fait des abattements de zones et elles réaliseront des profits plus élevés encore aux frais des travailleurs et des contribuables.

Les salariés qu'elles auront licenciés, sans indemnité bien entendu, dans la région parisienne n'auront plus qu'à chercher du travail ailleurs et, s'ils en trouvent, ils seront déclassés professionnellement et perdront les avantages qu'ils avaient pu acquérir par leur ancienneté dans les entreprises où ils travaillaient.

Ce problème devient grave dans l'agglomération parisienne. Il devra faire l'objet d'un débat spécial, comme vient de le demander mon ami M. Waldeck Rochet à M. le Premier ministre dans une question orale avec débat.

Mais ce n'est pas seulement par les mesures que nous venons de critiquer que l'interpénétration du pouvoir et des monopoles capitalistes se manifeste.

En effet, on peut lire dans l'exposé des motifs du projet de loi que « le Gouvernement évitera dans la mesure du possible de nouvelles majorations de tarifs des entreprises nationales qui seraient susceptibles de se répercuter dans l'appareil productif ».

En d'autres termes, le Gouvernement maintiendra les tarifs privilégiés dont bénéficient les sociétés capitalistes.

Il n'est peut-être pas inutile, dans ce débat, alors que le Gouvernement refuse de faire droit aux revendications légitimes des cheminots, des électriciens, des gaziers et des mineurs, de rappeler dans quelles conditions les entreprises nationales sont mises à contribution par les monopoles capitalistes et les profits qu'elles en tirent.

A la S. N. C. F., 98 p. 100 du trafic marchandise se fait par trains et wagons complets. Or le tarif moyen de la tonne kilométrique, pour ces trains et wagons complets, est 18 fois plus élevé qu'en 1938 tandis que les tarifs applicables aux colis de détail et aux voyageurs sont respectivement 36 fois et 30 fois plus élevés qu'en 1938.

Cependant, par rapport à la même année, les grandes entreprises capitalistes vendent à la S. N. C. F. une voiture voyageurs — modèle C. 10 — 60 fois plus cher et une tonne de rails 47 fois plus cher.

A Electricité de France, l'abonné ordinaire paye en moyenne 30 anciens francs le kilowatt-heure alors que les entreprises métallurgiques et électrométallurgiques ne le paient que de 3,75 à 5 anciens francs.

Les Charbonnages de France vendent le charbon industriel à un prix inférieur au prix de revient.

Telles sont les réalités sous le pouvoir gaulliste où les monopoles capitalistes ont renforcé leur mainmise sur l'appareil d'Etat.

La deuxième série de dispositions à laquelle j'ai fait allusion se rapporte aux dépenses militaires.

Beaucoup de Français et de Français pensaient qu'après le cessez-le-feu et la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie les crédits militaires allaient être réduits sensiblement et que les sommes rendues disponibles pourraient être consacrées à des fins sociales.

Il n'en est rien. Le projet de loi de finances rectificative comporte 245 millions de nouveaux francs de crédits supplémentaires au titre des dépenses militaires qui s'ajoutent aux 24 milliards de nouveaux francs prévus à la loi de finances de 1962.

En outre, 1.647 millions de nouveaux francs sont demandés au titre de nouvelles autorisations de programme, dont 1.050 millions de nouveaux francs pour la réévaluation des programmes antérieurs et 200 millions de nouveaux francs supplémentaires pour la construction de l'usine de Picrelatte, c'est-à-dire pour la force de frappe atomique.

Je n'insisterai pas davantage sur ce point puisque, au moment de la discussion de ce chapitre, mon ami Fernand Grenier interviendra spécialement à ce sujet.

Avant de procéder à l'examen des autres dispositions du projet de loi, je voudrais souligner comment le pouvoir traite le Parlement.

Il a inscrit, par exemple, au chapitre 44-42 nouveau du ministère des finances un crédit de 5 millions de nouveaux francs pour l'application de l'ordonnance du 29 novembre 1960 dont certaines dispositions lésent l'industrie hôtelière.

Or la loi portant ratification de cette ordonnance, déposée le 15 décembre 1960, n'a pas été discutée par le Parlement malgré de multiples interventions de différents parlementaires et les lettres qu'au nom du groupe parlementaire communiste j'ai adressées au président de l'Assemblée et au Premier ministre.

Cette ratification n'a donc pas été discutée par le Parlement, pas plus d'ailleurs que les propositions de loi et le rapport correspondant de la commission, car le Gouvernement s'y est jusqu'à maintenant opposé, malgré les demandes que je viens de rappeler et dont il avait été saisi.

Mesdames, messieurs, les membres du Gouvernement, dans des communiqués ou des conférences de presse, mettent volontiers l'accent sur certains crédits supplémentaires figurant au collectif et que je me propose maintenant d'analyser.

Ces crédits d'un montant de 525 millions de nouveaux francs sont prévus pour l'aide, sous diverses formes, aux repliés d'Algérie qui auraient été certainement moins nombreux si le Gouvernement avait pris les mesures nécessaires et rapides pour mettre fin à l'action criminelle et terroriste de l'O. A. S. à Oran, à Alger et ailleurs.

Des crédits s'élevant à 464 millions de nouveaux francs sont affectés à l'amélioration des rémunérations de la fonction publique et à la création de 4.000 emplois dans l'administration des postes et télécommunications, observation étant faite que les décrets du 26 mai 1962 n'apportent pas aux fonctionnaires des catégories C et D les améliorations auxquelles ils étaient en droit de prétendre et que, par une astuce subalterne, ces décrets n'auront pas, en violation du rapport constant, de répercussions sur les pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Je n'insisterai pas non plus sur ce point, car mon ami René Cance aura l'occasion de le faire au cours du débat.

Je ferai toutefois deux remarques à propos des articles 5 et 9 du projet de loi, lesquels modifient certains articles du code des pensions civiles et militaires.

En premier lieu, si l'article 5 améliore dans une certaine mesure les dispositions actuelles de l'article L. 40 du code des pensions, il limite le total des prestations accordées au montant du traitement de base, ce qui réduira dans bien des cas l'avantage résultant de la modification de l'article L. 40. Il serait donc souhaitable que la limite du cumul fût portée à une fois et demie le traitement de base. Puisque le règlement ne m'autorise

pas à déposer un amendement dans ce sens qui serait déclaré irrecevable, c'est là une suggestion très ferme que je me permets de faire au Gouvernement en priant M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés de bien vouloir la transmettre à M. le ministre des finances.

De plus, la date d'effet de ces mesures n'est pas précisée dans le texte. Pour que la réforme soit équitable, elle devrait s'appliquer à tous ceux qui actuellement, actifs ou retraités, ont, à un moment donné de leur carrière de fonctionnaire, été victimes d'un accident de service ayant donné lieu à l'attribution d'une rente d'invalidité. Il nous faut insister sur ce point en raison des dispositions restrictives adoptées à l'occasion de l'application de l'article 23 bis du statut général des fonctionnaires, article qui concerne l'allocation d'invalidité temporaire et à propos de l'application duquel j'ai eu l'occasion de poser plusieurs questions écrites.

Ma deuxième remarque vise l'article 9 et spécialement les modifications qu'il apporte à l'article L. 78 du code des pensions. En effet, l'article 9 réduit de trois à deux mois le délai pendant lequel un pouvoir doit être formé contre le rejet d'une demande de pension ou d'une rente viagère d'invalidité. Or l'expérience montre de toute évidence que le délai de droit commun de deux mois est insuffisant dans de très nombreux cas. Nous ne pouvons donc pas souscrire à la modification proposée et nous demandons au Gouvernement de bien vouloir modifier ou même retirer cet article.

Poursuivant l'analyse des crédits inscrits au collectif, je note que 207 millions de nouveaux francs font l'objet d'une inscription à divers chapitres pour l'application des décrets du 14 avril 1962 relevant les allocations accordées aux personnes âgées, aux invalides et aux infirmes civils.

Mais, d'une part, les dispositions des décrets du 14 avril 1962 sont en deçà des propositions faites par la commission Laroque en ce qui concerne le minimum indispensable à la vie, et, d'autre part, le Gouvernement se propose de reprendre une partie des majorations consenties, puisque, par l'article 21 du projet, il envisage de tenir compte de l'obligation alimentaire pour l'attribution des allocations vieillesse de base. Voilà comment le Gouvernement, qui concède de nouveaux privilèges aux sociétés capitalistes, agit en faveur des personnes âgées, des invalides et des infirmes civils.

Enfin, des crédits sont inscrits au ministère de l'éducation nationale pour la création de 3.530 emplois nouveaux et le lancement de 1.000 classes supplémentaires pour l'enseignement du premier degré. L'exposé des motifs précise que ces mesures sont destinées à assurer la rentrée scolaire du 15 septembre de cette année. Or, je le démontrerais récemment à cette tribune à M. le ministre de l'éducation nationale, en prenant l'exemple du département de Seine-et-Oise, la rentrée prochaine s'effectuera dans des conditions plus que lamentables. Il en sera de même dans les départements de la Seine, des Bouches-du-Rhône et dans de nombreux autres. Les dispositions proposées ne seront

pas de nature à remédier sérieusement à l'insuffisance notoire des locaux scolaires et des postes de personnel enseignant. Ce sont des mesures d'une autre ampleur qu'il faudrait prendre.

De plus, ce qui est aberrant, vu la situation de l'enseignement public, ou ce qui, en tout cas, démontre la volonté du Gouvernement de favoriser l'école confessionnelle, le Gouvernement annule 38 millions de nouveaux francs en autorisations de programme et 25 millions en crédits de paiement sur les dotations prévues par la loi de finances pour 1962 au budget du ministère de l'éducation nationale. En revanche, il augmente de 2 millions de nouveaux francs les subventions aux établissements privés d'enseignement et de formation agricoles.

Telles sont, mesdames, messieurs, les données essentielles du projet de loi de finances rectificative pour 1962. Elles mettent une fois de plus en évidence le caractère profondément réactionnaire et de préparation à la guerre de la politique du pouvoir, laquelle correspond pleinement aux intérêts des monopoles capitalistes. Avec la force de frappe atomique, avec la constitution de l'axe Bonn-Paris, dans le cadre de l'O. T. A. N., le pouvoir s'engage dans une politique d'aventure dangereuse qui peut avoir pour aboutissement une guerre mondiale, une guerre atomique.

Profondément hostiles à cette politique, résolument attachés à la cause de la paix et du désarmement, du progrès social et de la démocratie réelle, mes amis et moi voterons, bien entendu, contre votre projet de loi. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La suite de la discussion générale est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1962 (n° 1809) (Rapport n° 1830 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan : avis n° 1833 de Mme Devaud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

